

POUR VENDRE
LOUER
ACHETER
LES ANNONCES CLASSÉES
647-3311

LE SOLEIL

Plus de
4 500
vendes...
Faut
le faire!

DIVALINGO
LÉOPOLD DAIGLE
consultant
2015, boul. Charbon, Ste-Foy
687-5510

LUNDI 16 OCTOBRE 1989

QUÉBEC, 93^e ANNÉE, NO 285
46 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
MONTREAL-ILES DE LA MADELEINE-GASPESIE-SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-ARBITRE 50¢

35¢

LES ARTS

Roch Voisine remporte les honneurs au gala de l'ADISQ

Roch Voisine a remporté les grands honneurs du gala de l'ADISQ hier avec quatre trophées. Johanne Blouin a pour sa part été choisie interprète féminine. **C-3**

LE QUÉBEC

Libman lie l'avenir du Parti Égalité au lac Meech

L'avenir du Parti Égalité est intimement lié à celui de l'accord du lac Meech et à la position qu'adoptera le Parti libéral advenant un échec de l'entente. **A-7**

LE CANADA

La francophobie se répand par le véhicule de la peur

Robert Bérubé pense que la haine à l'endroit du français a pris de l'ampleur. « Je crois que c'est plus qu'une question de langue. C'est anti-Canadiens français ». **A-8**

LE MONDE

La violence politique en Afrique du Sud?

À peine libérés, hier matin, sept des huit prisonniers politiques de l'Afrique du Sud évoquaient la violence pour contrecarrer le régime de l'apartheid. **C-1**

LA REGION

Le Festival de Montmagny vole vers un nouveau record...

Au rythme où la sauvagine se multiplie, le Festival de l'oie blanche ne risque pas de manquer de ces majestueux oiseaux, et l'événement accumule les records. **A-4**

LE SPORT

Wayne Gretzky éclipse le record de Gordie Howe

Hier, Gretzky n'a pas fait les choses à moitié. Il a battu le record de Howe, nivelé le pointage dans le match et finalement marqué le but victorieux. **Tabloid Sports**

L'AUTOMOBILE

Honda conserve à la nouvelle Accord sa vocation familiale

Avec des modèles redessinés, les concessionnaires Honda présentent aujourd'hui des voitures plus spacieuses et plus confortables que l'Accord 89. **Cahier B**

L'EDITORIAL

Un défi pour les libéraux canadiens

Le projet de loi sur la radiodiffusion et le débat sur l'accord du lac Meech permettent de constater la division des libéraux sur ce qu'ils croient bon pour leur pays. **A-10**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-5
Le Québec	A-12
Le Canada	A-7 et A-8
Le Monde	C-1
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-4 à C-8
Arts	C-2 et C-3
L'Automobile	B-1 à B-5
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-7
Décès	C-9
Editorial	A-10
Feuilleton	C-6
Horoscope	C-7
Mots croisés	C-5
Mot mystère	C-5
Où aller à Québec	C-2
Pierre Champagne	A-9

LA METEO

Temps pluvieux. Vents modérés. Probabilité de précipitations : 90 %. Max. : près de 10 ; min. : près de 2. Le ciel de demain sera généralement nuageux et le temps sera venteux. **S-16**

Les négociations dans le secteur public laissent des traces

Un sérieux remous ébranle la CSN

MONTREAL — Les difficiles négociations et les sanctions qui s'abattent sur les syndiqués du secteur public créent des remous à l'intérieur de la CSN. Si bien que la vice-présidente Monique Simard a cru bon hier, de souligner qu'il ne faudrait pas revivre le schisme de 1972 qui avait conduit à la création de la CSD.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Mme Simard a lancé cet appel « du fond du cœur » devant le conseil confédéral réuni hier à

Montréal, pour adopter un plan d'action contre la loi 160. Le but du conseil a cependant été escamoté un bon moment en après-midi, pour faire place à des échanges amers entre l'exécutif de la CSN et des salariés.

Des salariés de l'organisation syndicale accusent l'exécutif de ne pas appuyer la lutte actuelle des travailleurs du secteur public. La salariée France Chantal soutient qu'il existe un problème de confiance à l'égard de l'exécutif, particulièrement envers le président Gerald Larose.

Ce dernier rétorque que l'heure n'est pas encore au bilan mais qu'il a hâte de s'y mettre et d'avoir la preuve de ce

qu'avancent certains.

M. Larose croit cependant qu'il vaut mieux à ce moment-ci négocier le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public et s'attaquer à la loi 160. « Il faut conduire à bon port un bateau qui se trouve peut-être dans la tourmente. Les matelots devraient donc retarder la mutinerie et travailler à ce que le bateau avance dans le bon sens du vent ».

Pour le chef de la CSN, la

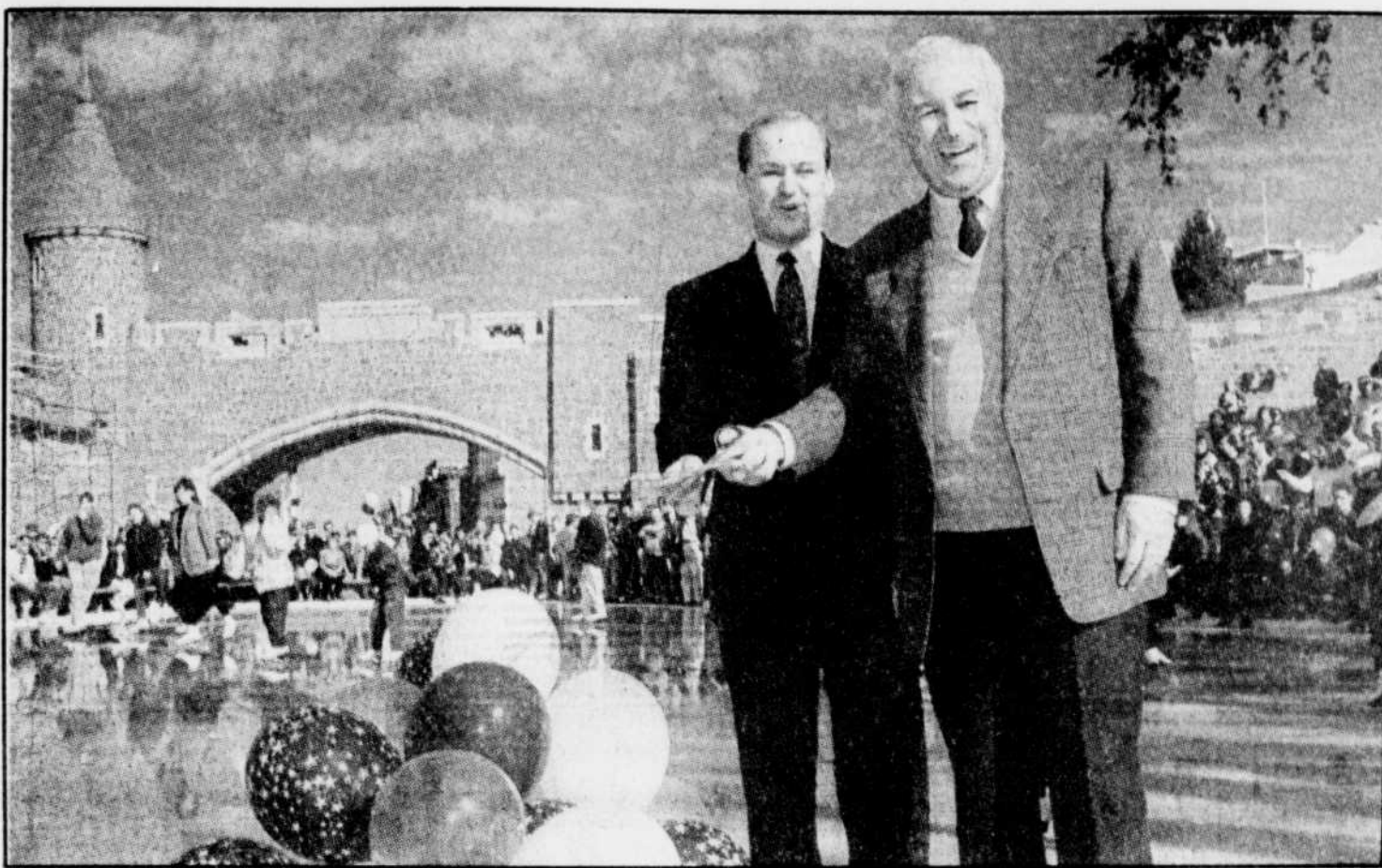
seule façon de vaincre l'adversaire (le gouvernement) est l'unité, la solidarité, la mobilisation et principalement le rapport de forces.

La tournure des débats n'a nullement plu au secrétaire général Michel Gauthier, d'autant plus que les attaques proviennent des salariés du mouve-

Suite A-2, Remous...

Autre texte en page A-6

Depuis hier, on patine à la place d'Youville



Le maire Jean Pelletier et le député de Taschereau, Jean Leclerc, ont procédé, hier, à l'inauguration de la patinoire de la place d'Youville. Les patineurs ont profité du beau temps pour tester quelque peu la glace, mais le maire Pelletier s'est contenté de faire une petite marche au centre de la patinoire. « Je ne me sens pas dans l'obligation de chauffer les patins puisque je ne me représente pas », a-t-il lancé à la blague aux centaines de curieux qui étaient venus assister à l'inauguration.

Nos informations en page A-3

À cause de retards d'évaluation des 900 couples en attente Des parents adoptifs difficiles à trouver pour trois enfants

Malgré une liste de 900 couples québécois en attente pour l'adoption internationale, les dirigeants du principal organisme d'adoption internationale « Accueillons un enfant » ont du mal à trouver des parents adoptifs pour trois bébés haïtiens.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Le problème est dû au retard du Secrétariat à l'adoption à fournir des dossiers de parents dont l'évaluation psycho-sociale est complétée, souligne le président de « Accueillons un enfant », le Dr Michel Demers.

Ce problème est tellement aigu que les dirigeants de l'organisme doivent se tourner vers des parents qui ont déjà adopté des enfants pour placer ces trois bébés. Deux familles ont donc déjà été trouvées, la troisième ne saurait tarder, estime le Dr Demers.

« Les centres de services sociaux mettent trop de temps à évaluer les dossiers de couples qui désirent un enfant en provenance d'Haïti », se plaint Michel Demers.

Un couple qui désire adopter un enfant étranger doit d'abord faire une demande à son centre local de services sociaux. Une fois complétée l'évaluation psycho-sociale du couple par un travailleur social du CSS, le dossier est acheminé au Secrétariat à l'adoption internationale. Sans cette évaluation, l'adoption est impossible. Cependant, les retards accumulés sont tels, qu'on en est actuellement à évaluer les dossiers de couples ayant fait une demande d'adoption en 1986.

Situation étonnante

De l'aveu même de Lucien Leblanc, directeur du Secrétariat

à l'adoption, il est « étonnant et difficile à accepter » que trois bébés haïtiens soient disponibles sans parents pour les adopter, à cause d'un retard dans l'évaluation des dossiers. « Nous n'avons pas fait faire les évaluations psycho sociales comme nous aurions dû », ad-

met-il. Il explique la situation par le fait que « nous avons privilégié l'évaluation de parents qui voulaient adopter un enfant en provenance d'Asie ».

Pourtant, des deux seuls organismes québécois qui s'occupent d'adoption internationale, « Accueillons un enfant » est le plus important et favorise l'adoption d'enfants haïtiens. L'autre organisme, « Families for Children » complète annuellement au Québec, deux ou

trois adoptions d'enfants en provenance de l'Inde.

Il est vrai que le nombre d'enfants étrangers disponibles pour l'adoption varie considérablement selon l'évolution politique du pays. « La chute du président Duvalier et les coups d'État qui ont suivi ont été meurtriers pour l'adoption »,

Suite A-2, Adoption...

Autre texte en page A-2

Sécurité menacée à Gentilly II

Décision aujourd'hui du Conseil des services essentiels

MONTREAL (PC) — Ce n'est vraisemblablement pas avant aujourd'hui que le Conseil des services essentiels fera connaître sa décision dans le conflit qui oppose Hydro-Québec et les employés de métiers et les techniciens de la centrale nucléaire Gentilly II.

Durant plus de sept heures hier, les deux parties ont expliqué à Me Madeleine Lemieux, qui représente le Conseil des services essentiels, leur point de vue sur ce qui s'est passé depuis les derniers jours à la centrale.

C'est à la demande de la partie patronale que le Conseil a décidé de convoquer les deux parties en cause afin d'assurer un bon fonctionnement de la centrale Gentilly II et de déterminer si les événements des derniers jours sont susceptibles de causer un préjudice aux services auxquels le public a droit.

Des inspecteurs de la Commission de contrôle d'énergie atomique du Canada étaient eux aussi présents lors de l'audience.

Signalons que l'organisme a sommé Hydro-Québec de lui démontrer que la centrale électrique nucléaire était sûre et qu'elle répondait à toutes les normes en vigueur.

Me André Loranger, qui représente Hydro-Québec, a expliqué à la présidente du Conseil que les divers moyens de pression exercés à la centrale mettaient en péril autant la continuité du service à la popula-

tion que la protection de la santé et de la sécurité publique.

Depuis quelques jours, a soutenu l'avocat, divers actes illégaux ont été faits dans la centrale qui ont pour effet de remettre carrément en cause l'exploitation sécuritaire de la centrale Gentilly.

Me Loranger a qualifié de vandalisme et de dérogation aux procédures d'exploitation sécuritaire les moyens de pression.

Parmi les moyens de pression qu'on reproche au syndicat, mentionnons les affichages non autorisés, les opérations manuelles de disjoncteurs d'alimentation d'équipement sans autorisation qui ont pour résultat une perte en alimentation aux moniteurs de décontamina-

Suite A-2, Gentilly...

Bourse

Tokyo chute et se relève

(D'après PC, AP, Reuter et AFP) — Les cotes boursières se sont redressées ce matin à la Bourse de Tokyo, la première à ouvrir ses portes depuis la débâcle de vendredi sur les grandes places d'Amérique du Nord.

La matinée avait commencé par une chute de 610 points, ou 1,7 % durant les 19 premières minutes. Mais la remontée a ramené cette chute aux environs de 400 points. Le dollar américain après avoir perdu des plumes pendant ces mêmes 19 minutes a, lui aussi, repris du poil de la bête.

Les courtiers ont signalé que ce sont les individus qui ont le plus cherché à vendre leurs actions, alors que les investisseurs institutionnels se sont tenus dans l'expectative.

« Les Japonais perçoivent la chute de vendredi comme un phénomène nord-américain », explique un courtier japonais qui travaille pour une firme canadienne mais qui refuse d'être identifié.

« On ne s'attend pas à des retombées majeures », explique un autre courtier de Tokyo.

Cette remontée survient à l'issue d'un week-end d'anxiété pendant lequel des milliers de petits investisseurs songeaient à se débarrasser de leurs titres.

Vendredi, la Bourse de New York a subi sa pire dégringolade depuis le krach d'octobre 1987.

Les places boursières canadiennes ont également été affectées par la tourmente.

Aux États-Unis, les autorités gouvernementales ainsi que les institutions boursières et financières se sont occupées durant tout le week-end à planifier des manœuvres pour prévenir un désastre boursier comparable à celui de 1987, quand l'indice Dow Jones a chuté de 508 points en une journée.

La Banque centrale américaine, la Réserve fédérale ont fait savoir qu'elles feront tout pour répondre à toutes demandes de liquidités alors que l'on s'attend à un déluge d'ordres de ventes en provenance des petits épargnants.

La plupart des grandes banques centrales d'Occident sont invitées à participer à cette manœuvre.

Le gouverneur adjoint de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen a affirmé que son institution était en contact avec les autres banques centrales à ce sujet.

Les banques vont agir

Des décisions semblables de la part d'autres banques centrales pourraient empêcher les banquiers commerciaux de couper les crédits aux firmes de courtage et d'épargne qui subissent de lourdes pertes en raison de la chute des prix en bourse.

« Nous avons des piles et des piles et des piles d'ordres de vendre », a révélé Joe Fedel, un

Suite A-2, Bourse...

Adoption internationale

C'est plus rapide si le couple fait lui-même les recherches

Le couple qui trouve lui-même un enfant à adopter à l'étranger peut effectuer une adoption internationale en trois mois. Celui qui suit la voie normale, attendant qu'un organisme lui trouve un enfant, devra patienter au moins cinq ans.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Le directeur du Secrétariat à l'adoption, Me Lucien Leblanc, n'a pas caché cette réalité aux 175 personnes réunies, hier, pour le colloque annuel de l'organisme « Accueillons un enfant », spécialisé en adoption internationale.

« L'adoption internationale par contact privé est légale. C'est sûr que c'est une façon plus rapide de

procéder à une adoption internationale : deux à trois mois d'attente, contre cinq ans pour l'adoption de la façon traditionnelle », explique Me Leblanc.

Le couple qui par l'entremise d'une religieuse ou d'un avocat à l'étranger trouve un enfant à adopter doit comme les autres, se faire évaluer sur le plan psychosocial, par un travailleur social du CSS (centre de services sociaux) de sa région. Parce que le couple a déjà un enfant en vue, son évalua-

tion se fera plus rapidement, au détriment de ceux qui passent par un organisme comme « Accueillons un enfant ».

M. Leblanc admet que le danger de trafic d'enfants est plus grand dans le cas d'adoption par contact privé. « Souvent, les parents adoptifs ne connaissent pas la personne qui leur pointe l'enfant. Cette personne peut fort bien acheter l'enfant, ou faire des pressions sur la mère biologique pour qu'elle donne son enfant à l'adoption, et personne ne le sait ». Les parents québécois adoptifs ignorent ou veulent ignorer qu'il pourrait s'agir de trafic d'enfant.

Vu l'engorgement des centres

de services sociaux pour procéder aux évaluations des couples en demande d'adoption internationale, M. Leblanc ne peut faire autrement que dire à ces couples que l'adoption par contact privé est légale et plus rapide.

Une solution : la privatisation

Le comité d'étude sur l'adoption internationale, mis sur pied par l'ex-ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a remis son rapport en juin dernier.

« Nous devons nous enligner vers un élargissement des règles de procédures en adoption internationale », constate Me Leblanc, membre de ce comité d'étude.

Dans son esprit, l'Etat doit aider plutôt que contrôler l'adoption internationale.

Il songe aussi à la privatisation, pour pallier l'incapacité des CSS à évaluer dans un temps raisonnable les dossiers des futurs parents adoptifs. Des organismes privés pourraient faire ces évaluations, contre paiement de la part des couples, comme cela se fait en Ontario.

Il faudrait aussi favoriser l'émergence d'organismes privés qui agissent comme intermédiaires en adoption internationale.

Actuellement, il n'y a plus que deux organismes qui réalisent des adoptions internationales au Qué-

bec. « Accueillons un enfant », dont le siège social est à Québec, propose des enfants haïtiens, et bientôt, des enfants indiens. « Families for Children », un organisme basé à Toronto, propose deux ou trois enfants indiens par année à des familles québécoises.

Mais il n'y a aucune décision de prise par le gouvernement, quant à la privatisation de certains services en adoption internationale s'empresse de préciser M. Leblanc. Hier encore, il ignorait qui de Marc-Yvan Côté (nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux) ou de Christos Sirros (ministre délégué au même ministère) se saisirait du dossier de l'adoption internationale.

Presque un Montréalais sur cinq souffre de la faim

MONTREAL (PC) — La faim frapperait presque une personne sur cinq à Montréal, selon une dizaine d'organismes métropolitains qui ont décidé de regrouper leurs efforts et profiter de la Journée internationale de l'alimentation pour faire le point sur la faim à Montréal.

Le peu d'attention portée aux problèmes de la faim à Montréal par les médias et les autorités est d'ailleurs qualifié de « conspiration du silence » par ces différents organismes qui décrivent ainsi l'ampleur du problème :

— une enquête du CLSC Centre-Sud révélait, il y a quelques années, que le poids des nouveaux-nés du quartier était très en deca de la moyenne québécoise et se comparait à celui des nouveau-nés du Tiers-Monde ;

— dans plusieurs écoles de quartiers défavorisés, on évalue à 10 % la proportion des enfants qui ne mangent pas le matin ;

— des travailleurs sociaux soutiennent que plusieurs jeunes se livrent à la prostitution, pendant la dernière semaine du mois, pour s'alimenter en attendant que la famille ne reçoive le prochain chèque d'aide sociale. Une pente qui conduira presque inévitablement ces jeunes dans les filets de la drogue et de la criminalité ;

— les statistiques de la Société Saint-Vincent-de-Paul indiquent que le nombre de personnes qui réclament des « tickets » d'alimentation a augmenté de 22 % en cinq ans, passant de 6,600 à 20,000. Ces personnes expliquent leurs besoins par l'augmentation du prix des loyers, des frais incontournables comme l'électricité, le téléphone, le gaz, etc. Or à Montréal, selon la ville, un ménage sur

cinq consacre plus de la moitié de son revenu au loyer...

Il existe actuellement 374 organismes spécialisés dans le dépannage alimentaire dans la région de Montréal. Les deux-tiers n'existaient pas en 1970. La moitié de ces organismes survivent avec un budget de moins de \$10,000 par an, ce qui explique pourquoi Centraide a placé le dépannage alimentaire dans ses cinq priorités.

Ce sont essentiellement les CLSC qui réfèrent les familles affamées aux groupes de dépannage, ce qui amène plusieurs groupes à se demander « si les services gouvernementaux ne reflètent pas le problème à la population de leur quartier ».

En conclusion, disent les organismes de dépannage alimentaire, nous voici véritablement en face d'une « société cassée en deux, la partie la plus pauvre se débattant avec des revenus insuffisants, obligée de mal s'alimenter, de s'adresser de plus en plus à des organismes de dépannage eux-mêmes subventionnés ».

« Les enfants en subissent le contre-coup dans leur croissance et souvent dans leurs résultats scolaires avant de s'engager dans le cycle de l'abandon des études, du manque de préparation au monde du travail, du chômage, de l'aide sociale à moins que ce ne soit la délinquance ou la violence que l'on qualifiera alors dans les médias de gratuite. »

Rien n'arrête les mordus de bingo, à Kahnawake

MONTREAL (PC) — Malgré la présence d'un grand nombre de protestataires mohawks qui, pancartes en main, ont perturbé la circulation sur la route 138, en face du tout nouveau et controversé Bingo Hall de Kahnawake, quelque 228 mordus de ce jeu de hasard ont pu s'adonner en toute quiétude, hier après-midi, à cette activité qui divise profondément la population amérindienne.

C'est même avec une certaine assurance que Earl Cross, l'un des organisateurs de ce super bingo, a confié qu'il n'était aucunement question de cesser ces activités privées de l'assentiment du Conseil de bande des Mohawks de Kahnawake.

Cross a déclaré que son bingo était légal, qu'il respectait la limite de \$3,500 en prix exigée par la Régie des loteries et courses du Québec, et qu'il avait toujours l'idée de présenter d'ici deux ou trois semaines son super bingo.

Contrairement à ce qui s'est passé samedi, aucun des participants qui ont franchi dimanche les portes du Bingo Hall n'ont été interceptés par les « peacekeepers » qui n'ont fait qu'assurer l'ordre.

Tout comme ils l'ont fait samedi, plusieurs blancs ont bravé hier les nombreux protestataires Mohawks pour aller jouer au bingo. En fait, 228 personnes ont franchi les portes de ce complexe qui peut accueillir au-delà de 2,000 participants.

La plupart des joueurs venus de l'extérieur de la réserve amérindienne n'ont subi aucune pression de la part des contestataires qui ont manifesté bruyamment au détriment des automobilistes.

Par ailleurs, un groupe de Mohawks s'opposant à l'ouverture de casinos sur la réserve de Saint-Régis, dans l'Etat de New York,

ont endommagé à coups de bâtons de baseball, dimanche après-midi, au moins deux automobiles circulant sur la réserve. Les manifestants ont également tenté de détourner par la violence un autobus rempli de joueurs.

Les policiers de l'Etat de New York ont même dû dresser un barrage sur la route 37 conduisant à la réserve de Saint-Régis afin d'y empêcher l'accès aux non-résidents.

La situation dans cette réserve américaine est aussi tendue que celle de Kahnawake où différents groupes de Mohawks sont divisés sur l'application des lois régissant la venue de casinos et la vente de cigarettes.

POUR MIEUX CONSOMMER...
Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

Suites de la première page

Bourse...

cambiste de la firme torontoise Green Line Investor Services.

« Nous avons été inondés d'appels toute la fin de semaine », indiquait-il tard hier soir.

Green Line, une compagnie de courtage appartenant à la Banque Toronto-Dominion, qui a habituellement deux ou trois employés pour assurer un service de 24 heures la fin de semaine, a dû en appeler dix autres cette fin de semaine pour répondre à la demande.

Gentilly...

tion, le déclenchement de fausses alarmes d'incendie (sept le 10 octobre), l'utilisation abusive du système de diffusion publique, le blocage de la ligne téléphonique du chef de quart et le vandalisme sur les lignes téléphoniques des mesures d'urgence rendant ainsi ce système inefficace.

On reproche également aux syndiqués les ralentissements de travail, les disparitions de documents reliés à l'exécution de travaux de correction d'anomalies, le vandalisme ainsi que la réticence marquée des employés avec des représentants de la direction pour recevoir des directives essentielles ou nécessaires à l'exécution du travail.

Ces événements, selon Me Lorenger, se sont produits plusieurs fois au cours de la dernière semaine tandis qu'il y a eu aussi un déclenchement d'une des deux pompes d'eau de circulation des turbines.

Ces pompes, selon M. Pierre Marchildon de la Commission de contrôle d'énergie atomique, sont vitales au chapitre de la sécurité pour refroidir le réacteur atomique.

Finalement, Hydro-Québec a fait remarquer au Conseil que la centrale nucléaire était vitale pour l'approvisionnement en électricité et qu'un arrêt entraînerait la perte de production de plus de 680 MW.

Adoption...

fait Michel Demers. L'an dernier, l'organisme n'a pu compléter qu'une vingtaine d'adoptions. Cette année, par contre, à cause du calme politique relatif en Haïti, le président d'« Accueillons un enfant » s'attend à pouvoir réaliser une soixantaine d'adoptions... à la condition que l'évaluation psycho-sociale des parents adoptifs soit complétée.

Enfants haïtiens moins en demande ?

Les bébés haïtiens sont-ils moins en demande ? Oui, admet à regret Michel Demers. A Montréal, par exemple, à cause d'une communauté haïtienne importante et du racisme grandissant, « Accueillons un enfant » ne trouve pas de parents adoptifs. En outre, les éventuels parents craignent le sida chez un bébé haïtien. « Pourtant, tous nos bébés subissent automatiquement un test de dépistage », souligne-t-il. Quant au racisme, il y en a moins en région qu'à Montréal, tellement que « les enfants du quartier se disputent l'amitié de Christian », remarque M. Demers, père de Christian, un enfant haïtien de 6 ans.

Remous...

ment syndical et non pas des militants. « J'sus pu capable d'entendre hostie que l'exécutif de la CSN n'appuie pas les quatre fédérations du secteur public ». Selon M. Gauthier, certains tentent de pousser jusqu'à la direction de la CSN, la « merde » de la loi 160.

La vice-présidente Monique Simard estime, pour sa part, que le mouvement de mécontentement est formé d'un petit noyau provenant de la Fédération des affaires sociales. Des salariés composeraient ce noyau.

Même si elle constate que le mouvement est embryonnaire, Mme Simard croit qu'il vaut mieux y réfléchir aujourd'hui, plutôt que de vivre des lendemains douloureux. Elle rappelle que l'année 1972 a été marquée par l'emprisonnement des chefs syndicaux lors des négociations dans le secteur public, mais aussi par la scission de la CSN.

ÉVÉNEMENTS

JOURS D'AUTOMNE



épargnez jusqu'à 31 %

LES DRAPS

DENTELLE EUROPÉENNE

69.95

l'ensemble jumeau rég. 95.00

comprend 1 drap plat, 1 contour, 1 taie

luxe et beauté remarquables de la broderie d'ajour, des festons et rubans de satin qui ornent les contours de ces draps et taies en percale blanc pur, 35 % coton peigné, 65 % polyester, un mélange plus que facile d'entretien pour un lit blanc immaculé... un ensemble absolument magnifique!... les ensembles suivants comprennent 1 drap plat, 1 contour, 2 taies... double **89.95**, grand **99.95** fr. grand **119.95** housses à couette, couvre-oreillers, jupes de lit aussi à prix spéciaux.

LA LINGÈRE
TOUJOURS DANS SON EMPLACEMENT
HABITUEL

la maison
simons
VIEUX QUÉBEC GALERIES DE LA CAPITALE MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

Intervention médicale rare à Lévis

Le blocage de caillots sanguins par l'installation d'un filtre est une méthode très peu connue et rarement utilisée dans les hôpitaux de Québec. Un seul cas avait été enregistré dans la région au cours des 15 dernières années. Puis vendredi soir, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, le radiologue Michel Lainess a dû pratiquer l'intervention auprès d'un patient.

par JULIE BROUARD
LE SOLEIL

« Le patient avait un caillot de sang à la jambe droite, explique le médecin traitant, le pneumologue Clarence Pelletier. Malgré des traitements à l'héparine, un médicament servant à éclaircir le sang, nous n'étions pas en mesure de détruire le caillot. J'ai donc décidé que cette intervention était la seule chance que mon patient avait d'éviter que le caillot monte au cœur et provoque une embolie pulmonaire. »

Ce genre d'intervention, faite sous anesthésie locale, consiste à poser un filtre dans la veine cave inférieure qui draine les deux membres inférieurs. Le filtre en métal est placé à l'embouchure du « y » que forme cette veine. Une fois le filtre placé, il bloquera le caillot avant qu'il n'atteigne le cœur droit, où mène la veine cave.

« Cette intervention est délicate non parce qu'elle est compliquée, poursuit le Dr Pelletier, mais simplement parce qu'elle n'est pas pratiquée souvent. Peu de médecins savent comment la pratiquer et ceux qui ont suivi un entraînement n'ont jamais eu l'occasion de la faire. »

Le filtre, qui porte le nom de Greenfield, est conçu de manière à ne pas causer d'effets secondaires. « Parce qu'il est en métal, il ne provoque pas d'autres caillots. Généralement, quand un corps étranger est introduit dans les vaisseaux, le sang coagule et des caillots sont formés. D'ailleurs c'est pour cette raison que les patients qui subissent une intervention chirurgicale doivent prendre des anticoagulants. Leur système a été irrité et pour se défendre il forme des caillots. Selon des études, les trois premiers mois suivant une intervention sont les plus critiques pour la formation de tels caillots. »

Le filtre Greenfield, contrairement à d'autres filtres utilisés par le passé, ne migre pas. Il est fixé à la paroi de la veine.

« Les filtres qui migraient étaient trop dangereux puisqu'ils pouvaient se déplacer, rester coincés et bloquer la circulation sanguine. Le filtre utilisé aujourd'hui permet une bonne circulation. Les petits caillots, qui ne mettent pas en danger la vie des patients, arrivent à passer alors que les gros sont bloqués. »

« Pour ce qui est de la destruction des plus gros caillots, ceux bloqués par le filtre, l'organisme les détruira lui-même grâce aux « cellules vidangeuses ». Et si plusieurs gros caillots sont bloqués par le filtre et que ce dernier devient quelque peu obstrué, des vaisseaux collatéraux se formeront afin de laisser passer le sang. Ces vaisseaux seront assez gros pour permettre un bon flux mais pas assez pour permettre à d'autres gros caillots de traverser. »

La rareté de cette intervention est due au fait que dans la très grande majorité des cas, le traitement à l'aide des médicaments suffit à réduire le caillot et à faire disparaître les risques d'embolie pulmonaire. Pour les rares exceptions, cependant, la médecine pourra toujours se tourner vers l'utilisation des filtres.

Le boeuf de Saint-Basile-le-Grand a été mis sur le marché... BPC en moins

Pour la première fois, la preuve est faite qu'il est possible de traiter du bétail contaminé par des BPC. L'expérience a d'ailleurs tellement bien réussi que la viande de 45 bovins décontaminés a été mise sur le marché, pour la consommation humaine.

par DOMINIC HARDY
(collaboration spéciale)

Les expériences de décontami-

nation se sont déroulées à la station de recherche agricole de Deschambault, dans Portneuf. Sur les 49 bovins contaminés de Saint-Basile-le-Grand, 45 ont vu

leur concentration de BPC ramenée à la norme jugée sécuritaire de 0,2 partie par million. Un grand nombre des bêtes traitées à Deschambault affichait des taux de 1,6 partie par million, soit huit fois la teneur admise par les normes gouvernementales. L'un des chercheurs, M. Germain Brisson, de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'université Laval, a soutenu que « personnellement » il ne verrait pas d'inconvénient à consommer la viande des bovins abattus pour la dernière phase de l'expérience.

Le but de celle-ci était de déterminer la possibilité ou non d'abaisser le taux de BPC par un régime alimentaire approprié. Le troupeau avait été à cette fin divisé en trois groupes : régime « riche », « moyen », et « à basse teneur énergétique ».

Des tendances qui se dessinaient en cours d'expérience se sont confirmées. Notamment, que les bêtes qui ont suivi le régime alimentaire enrichi ont vu baisser la concentration de BPC dans leur graisse, là où ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants.

L'engraissement de l'organisme contaminé semble donc constituer le seul espoir, cela parce qu'il ne peut éliminer les BPC par les moyens habituels, l'urine par exemple. Il s'agit donc d'un traitement pas très recommandable médicalement pour un être humain.

Quant aux bovins qui ont suivi les régimes « moyens » et « légers » et qui sont considérés décontaminés, on explique qu'ils étaient relativement jeunes lors du désastre de Saint-Basile-le-Grand. Aussi leur poids était donc très inférieur à celui auquel ils sont offerts sur le marché. La poursuite de leur croissance aurait donc favorisé la dilution des BPC dans leur gras.

La démarche a donné de si bons résultats, estiment les chercheurs, que la viande des 45 bovins dont la teneur en BPC a pu être ramenée à 0,2 partie par million a été offerte sur le marché de l'alimentation, a-t-on appris du directeur de la recherche au ministère de l'Agriculture, M. Jean Hébert.

Une fois complété le rapport de la recherche, qui a coûté \$58,000, le ministère pourra ainsi disposer, à l'intention des agriculteurs, d'une « recette » leur permettant de traiter leurs animaux de boucherie en cas de contamination aux BPC.



Jeunes et moins jeunes qui attendaient ce moment depuis belle lurette ont à peine laissé le temps au maire Jean Pelletier de couper le ruban avant de sauter sur la patinoire.

Après bien des déboires, on chausse enfin les patins à la place d'Youville

« La patinoire est maintenant à vous. Bon Dieu, profitez-en ! »

par JULIE BROUARD
LE SOLEIL

Deux ans et bien des maux de tête plus tard, le maire Jean Pelletier a enfin pu lancer ces quelques paroles à la population de Québec, hier, lors de l'inauguration de la patinoire de la place d'Youville.

Sitôt la brève cérémonie terminée, jeunes et moins jeunes ont chaussé les patins sur les airs d'une musique à peine audible et sous les applaudissements des centaines de curieux rassemblés autour de la patinoire. Un soleil radieux et des ballons multicolores décoraient le ciel d'une parfaite journée de fête que certains croyaient ne jamais voir arriver.

« Je n'ai jamais eu de doute que nous serions en mesure d'ouvrir aujourd'hui, s'est exclamé le maire Pelletier. Depuis un mois, malgré toutes les rumeurs, je savais que nous allions livrer la marchandise en temps. »

Et pour la population, les doutes et les frustrations semblaient s'être dissipés dès que les ciseaux ont frôlé le ruban. Tour à tour, les gens venaient exprimer leur joie au maire.

Une fois la « livraison » faite, c'est à Jean-François Bertrand qu'est revenue la tâche de tester la marchandise. Lames aux pieds, ce dernier s'est précipité sur la surface glacée, encouragé par le maire, qui ne se sentait pas dans l'obligation de l'essayer puisque « je ne me repré-

sente pas », a-t-il lancé dans un éclat de rire.

« J'espère que les gens profiteront pleinement de cette patinoire. Elle a été construite pour eux, pour assurer une animation au cœur de la ville et redonner vie au vieux quartier de Québec. »

Une route remplie d'obstacles

Avant d'en arriver à la réalisation de cette idée du maire Jean Pelletier, la ville a eu à faire face à bien des obstacles. Une fissure dans le tablier de granit de la patinoire et un système de tuyauterie défectueux avaient forcé la démolition des premières installations pour ensuite tout reprendre à zéro.

« Il y a eu des erreurs et ceux qui se sont trompés vont payer. La question de la rupture des travaux est toujours devant les

tribunaux mais au bout de la course, la ville ne paiera pas deux fois pour cette patinoire. Vous pouvez en être certains. »

Mais les gens de Québec peuvent dormir en paix. La bataille légale, ils ne la subiront pas. « Leur » patinoire est terminée. Les installations souterraines sont prêtes à les accueillir. Ils peuvent enfin patiner en toute sécurité, sur un bon pouce de glace, ce qui est « mieux qu'au Colisée ! », de l'aveu même de Jean Pelletier.

Pour ce qui est des alentours, il reste bien le vieux Capitol qui aurait besoin d'un petit « lifting ». Sur cette question, le maire Pelletier prétend que « d'ici quelques mois, des approuvés seront faites auprès du secteur privé afin de recruter d'autres investisseurs pour remplacer ceux de Montréal qui se sont désistés. »

Un chalet s'effondre sur deux ouvriers à Charlesbourg

Une petite maison montée sur des blocs de bois s'est soudainement effondrée hier après-midi, emprisonnant un ouvrier tandis que son confrère réussissait à sortir de sous la maison. Le travailleur, M. André Beaudry, a subi des blessures à un bras en plus de souffrir d'un choc nerveux. L'accident est arrivé rue Flamand, à Charlesbourg.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Les événements se sont produits vers 14 h 20, lorsque le bloc situé au centre de la maison a cédé. Le chalet a été complètement déséquilibré et la partie arrière s'est effondrée de quelques pieds. M. Beaudry a été coincé entre le bloc défectueux et une poutre d'acier.

Les policiers de Charlesbourg ont mis une trentaine de minutes à dégager l'infortuné travailleur, âgé d'une cinquan-

taine d'années. Pour y parvenir, ils ont dû couper les madriers à la scie mécanique. Ils avaient toutefois demandé aux pompiers de Québec de se rendre sur place avec les outils de désincarcération, qui n'ont finalement pas été utilisés.

Le travailleur a été blessé au bras, mais la gravité de la blessure est réduite. Il a été conduit à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Selon le confrère de M. Beaudry, M. Gustave Paradis, une des pièces de bois qui formaient le bloc devait être

pourrie ou affaiblie. Il souligne que ces pièces de bois sont louées par l'entrepreneur qui peut difficilement en vérifier la solidité.

La petite maison du 4, rue Flamand, propriété de M. Jean Massicotte, était montée sur des blocs depuis une quinzaine de jours, dans le but de faire des fondations. M. Beaudry, un ouvrier qui cumulait plus de 20 ans d'expérience et son confrère Gustave Paradis, ingénieur civil, y travaillaient quant à eux depuis samedi. M. Paradis souligne qu'ils étaient venus solidifier le travail qui avait été exécuté par des sous-traitants, parce qu'ils n'étaient pas entièrement satisfaits des travaux.

Les propriétaires de la petite maison n'étaient pas sur les lieux au moment de l'accident.



Le chalet était placé sur des blocs de bois pour construire des fondations. M. Paradis, coiffé d'une casquette, travaillait avec la victime André Beaudry lorsque l'accident est arrivé. Il a réussi à sortir rapidement de sous la maison.



10,9%
TAUX DE FINANCEMENT
MAXIMUM 48 MOIS

**BLAZER et PICK-UP S-10
CORSICA et BERETTA**

* vaste salle de montre sur "2 étages"



MARLIN
Chevrolet Oldsmobile Inc.

c'est grandement accueillant!

2145, boul. Charest Ouest, Québec 688-1212

La Commission de police scrute les conséquences de l'« incurie » à la sûreté municipale de Québec

Lorsque la Commission de police se penchera à nouveau sur le dossier de la police de Québec aujourd'hui, ce sera cette fois-ci pour étudier spécifiquement les suites administratives des événements du 19 juin 1987 impliquant une poursuite automobile à haute vitesse au cours de laquelle des coups de feu avaient été tirés par des policiers qui avaient par la suite malmené les personnes arrêtées.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

Selon le procureur de la commission, Me Paul Vézina, ce complément d'enquête demandé par la ville de Québec au milieu du mois de septembre, ne s'intéressera pas aux événements comme tels, mais plutôt au processus administratif qui les a suivis, afin de déterminer si les membres de l'état-major d'alors ont bien assumé leur responsabilité.

Le 16 septembre, se disant peu satisfait des doutes que laissait planer le rapport de la Commission de police quant à l'efficacité du corps policier de la ville, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, avait demandé à l'organisme provincial d'aller plus loin et de trouver les explications à ce que la rapport ap-

pelait « l'incurie de l'état-major ».

Rappelons que dans son rapport de 60 pages la commission recommandait que les deux patrouilleurs impliqués dans la poursuite soient suspendus, l'un, 60 jours et l'autre, 15 jours, et que leur supérieur immédiat le soit pour cinq jours.

Selon Me Vézina, cette nouvelle enquête devrait durer trois jours, au cours desquels on entendra plus d'une vingtaine de membres de l'état-major de la sûreté municipale, notamment sur la recherche qui doit normalement être tenue sur la justification de la poursuite à haute vitesse et de l'utilisation d'une arme à feu, ainsi que sur les sanctions et mesures qui doivent être prises subsequmment.

Des retombées de \$3 millions pour Montmagny

Le Festival de l'oie vole vers un autre record

Si le beau temps se maintient sur sa lancée des derniers jours, le 18e Festival de l'oie blanche de Montmagny, qui se terminera le 22 octobre, pourrait bien établir de nouveaux records de participation, selon la présidente du festival, Mme Annette Lemieux.

L'année dernière, on avait enregistré une participation record de quelque 150,000 visiteurs, pour

des retombées économiques de l'ordre de \$3 millions. Mais si le beau temps persiste, dit Mme Lemieux, ces chiffres seront dépassés si l'on en juge par la participation aux activités du week-end.

Plusieurs milliers de personnes

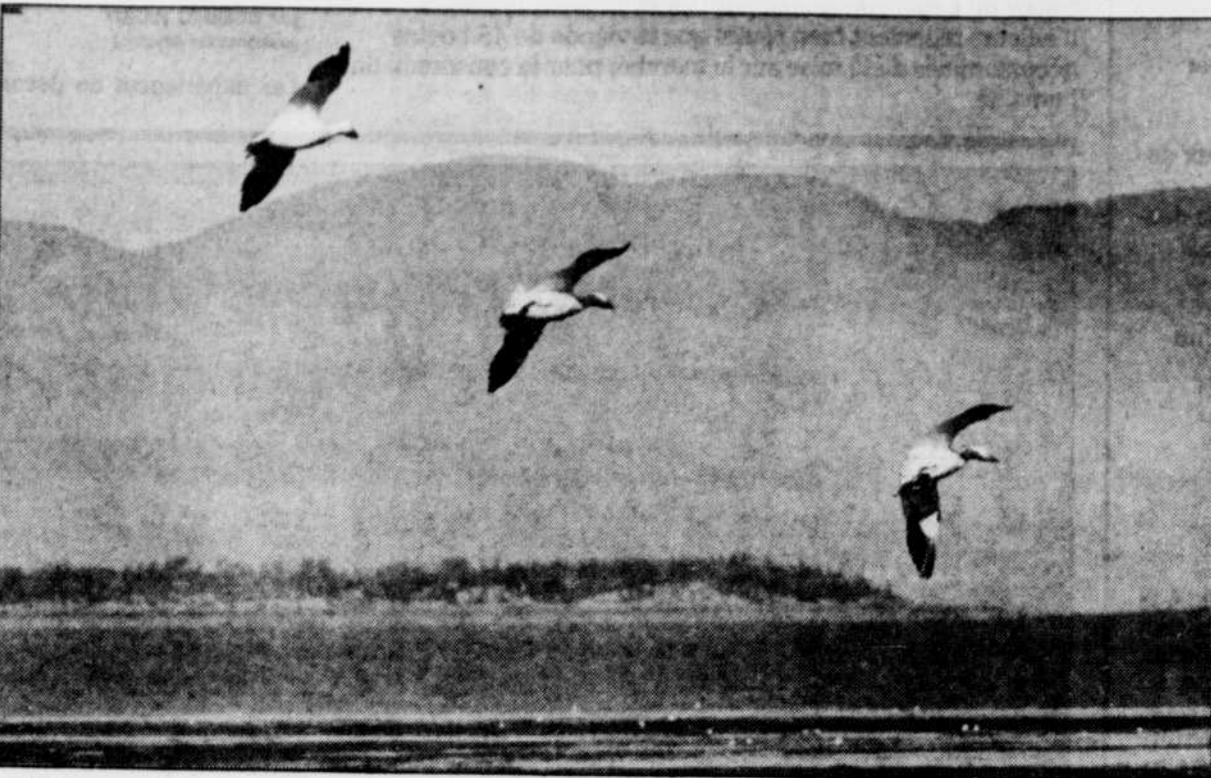
ont en effet assisté hier aux différentes activités du festival, comme la course en canot, le concours forestier, le tournoi de hockey, sans compter l'exposition d'art et les spectacles et repas communautaires de la Place Festival.

Ce festival, dont le budget annuel est de l'ordre de \$400,000, ne reçoit aucune subvention et parvient à s'autofinancer, dit la présidente, en raison des prix populaires que nous nous efforçons de maintenir, mais grâce également au travail assidu de quelque 900 bénévoles.

Parmi les activités fort courues précise-t-elle, il faut mentionner la journée des patrons et employés (ce soir), pour laquelle on a déjà répondu à plus de 1,600 réservations, la journée des aînés (mardi soir), qui accueillera 28 autobus de l'extérieur, le spectacle de lutte (jeudi), et de nombreuses activités sportives, sans compter la simple observation des oies blanches, sur le quai de Montmagny, un spectacle qui se renouvelle constamment, au gré des marées.

Depuis les 18 années qu'a lieu ce festival, Mme Annette Lemieux est la troisième femme à en assumer la présidence.

textes de JEAN-CLAUDE PAQUET
LE SOLEIL



L'oie blanche se porte aussi bien que le festival qu'elle a fait naître, dit-on.

En Bref

■ Contribution annuelle

Le conseil municipal de Québec a accepté de verser une contribution annuelle de \$50,000 à la campagne de financement de l'Hôtel-Dieu, d'ici 1993 inclusivement, pour aider à l'expansion et à la rénovation de l'établissement hospitalier. Ces travaux auront pour effet d'accroître la valeur de cet édifice portée au rôle d'évaluation ainsi que les revenus municipaux qui y sont rattachés, estime le maire sortant.

■ Circulation toujours perturbée

La circulation routière sera perturbée sur certaines artères, à Charlesbourg, cette semaine, à cause de divers travaux. La 3e Avenue et la rue Carré de Tracy seront fermées à certains endroits, tandis que la circulation se fera au ralenti sur certaines parties de la 80e Rue est, du boulevard Henri-Bourassa, sur l'avenue Notre-Dame et sur le boulevard du Jardin.

La sauvagine prolifère à un rythme inquiétant

Dans un monde où les espèces animales menacées ou en voie de disparition ne se comptent plus, il est réconfortant de constater que l'oie blanche, tout comme le festival qu'elle a suscité à Montmagny, se porte à merveille.

Tel est du moins l'avis de M. François De La Durantaye, gestionnaire de la ZEC de l'Oie blanche de Montmagny, qui accueillera cette année encore plus d'un millier de chasseurs pour des prélèvements qui pourraient bien atteindre les 3,000 oies.

Loin d'être menacée, dit M. De La Durantaye, l'oie blanche commence même à poser certains pro-

blèmes chez les cultivateurs, notamment ceux des Carolines, où elles vont hiverner.

Au début des années 1920, explique-t-il, on estimait le troupeau d'oies blanches à environ 6,000. Les mesures de protection ont certainement été très efficaces, puisque le troupeau est aujourd'hui estimé à 500,000. Pour ne parler que du sanctuaire de Montmagny, les quelque 50,000 oies blanches qui y séjournent depuis une semaine auraient brouté près du quart des joncs qui poussent sur les berges du fleuve. On estime par ailleurs que c'est dans le courant de cette semaine qu'on atteindra le nombre optimum d'oies.

Les règlements sur la chasse à la sauvagine portent cette année à six le nombre de prises quotidiennes permises (le nombre était de cinq l'année dernière), avec une limite totale de possession de 15.

L'an dernier, la ZEC de l'Oie blanche a accueilli 1,800 chasseurs, pour des prélèvements de 2,242 oies, soit une augmentation de 23 % sur l'année précédente.

M. De La Durantaye estime que ces chiffres seront dépassés

cette année, bien qu'il reste encore des places pour des forfaits de deux jours, pour des groupes de deux et quatre chasseurs. La chasse doit se terminer le 5 novembre, mais on précise qu'il pourrait y

avoir une extension d'une dizaine de jours. Pour renseignements ou réservations, on peut communiquer directement avec la ZEC de l'Oie blanche de Montmagny, au numéro 248-4557



L'observation des oies blanches offre aux jeunes comme aux adultes une exceptionnelle leçon sur la faune et la flore aquatiques du Québec.

LA PLAGE QU'ON COURT!

C'EST **98 FM** EN COLLABORATION AVEC **NISSAN** ET **LE SOLEIL** QUI VOUS L'OFFRE!

GAGNEZ LA TOUTE NOUVELLE STANZA GXE 1990 DE NISSAN D'UNE VALEUR DE 22 500 \$

OU L'UN DES 5 VOYAGES DOUBLES AU SUPER CLUB AAAA DE 3 560 \$

ou l'un des 25 prix de 98 \$ en argent.

EN TOUT 45 865 \$ EN PRIX À GAGNER!

Tous les jours de 10h à 18h, les gagnants de la semaine précédente sont annoncés à la radio et dans le journal. Les gagnants de la semaine précédente sont annoncés à la radio et dans le journal. Les gagnants de la semaine précédente sont annoncés à la radio et dans le journal.

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

IMPRESSION DES PROGRAMMES O.P.L. - HIVER 1989-1990

Des soumissions sont demandées pour le montage, l'impression, l'assemblage et le brochage de onze (11) brochures pour les programmes O.P.L. - hiver 1989-1990.

Les formules de soumission sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Équipements, 715, rue de Lestres, Sainte-Foy (Québec) G1V4E1, et ce à compter de 10h, le 17 octobre 1989.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15h30, le 30 octobre 1989.

L'ouverture se fait à la salle du Conseil à 16h le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1989.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
ME SERGE GIASSON

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE CHLORE GAZEUX LIQUÉFIÉ

Des soumissions sont demandées concernant la fourniture de 55 tonnes métriques de chlore gazeux liquéfié en contenants de 907 kilos et de 2,5 tonnes métriques de chlore gazeux liquéfié en contenants de 68 kilos pour l'usine de traitement d'eau, pour l'année 1990.

Les formules de soumission sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Équipements, 715, rue de Lestres, Sainte-Foy (Québec) G1V4E1, et ce à compter de 10h, le 17 octobre 1989.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15h30, le 30 octobre 1989.

L'ouverture se fait à la salle du Conseil à 16h le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1989.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
ME SERGE GIASSON

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE SOUDE CAUTIQUE LIQUIDE

Des soumissions sont demandées concernant la fourniture d'environ 50 tonnes métriques de soude caustique liquide pour l'usine de traitement d'eau, pour la période du 1er janvier 1990 au 30 avril 1990.

Les formules de soumission sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Équipements, 715, rue de Lestres, Sainte-Foy (Québec) G1V4E1, et ce à compter de 10h, le 17 octobre 1989.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15h30, le 30 octobre 1989.

L'ouverture se fait à la salle du Conseil à 16h le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1989.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
ME SERGE GIASSON

LES LOTS ASTRONOMIQUES D'OCTOBRE

44 millions

8 millions

18 OCT.

10 millions

21 OCT.

12 millions

25 OCT.

14 millions

28 OCT.

Enregistrez vos mises pour ces 4 méga tirages

L'équipe du maire Giguère entend balayer toute opposition à Loretteville

S'il n'en tient qu'à l'équipe du maire Denis Giguère, toute opposition aura disparu du conseil municipal de Loretteville, au lendemain des élections du 5 novembre.

par THIÉRIO DIALLO
LE SOLEIL

Fort d'une « saine gestion administrative qui s'est soldée par un surplus financier de \$400,000 en 1988 » et de la « réalisation de toutes ses promesses électorales de 1987 », le maire Denis Giguère affirme que son équipe mettrait tout en oeuvre pour prendre le siège du seul conseiller indépendant à l'hôtel de ville, M. Robert Martel.

En présentant son équipe à la presse, il a précisé que la tâche revenait à M. Jean Rochette, un notaire qui est également vice-président de la Fondation du centre social Chauveau, qui défendra

les couleurs de son équipe.

MM. Raymond-Marie Savard, Guy Turcotte, James Dennie, Raymond Lemieux et Mme Andrée L. Pichette représenteront l'équipe du maire Giguère respectivement dans les districts 1, 2, 3, 6 et 4.

Parmi les réalisations de son administration, le maire de Loretteville a notamment cité la réfection des rues Racine et Valcartier,

ainsi que l'aménagement du parc de la Falaise et l'implantation, depuis un an, d'un programme d'accès à l'habitation.

M. Giguère a toutefois avoué qu'il restait encore un important dossier à régler : celui du trafic lourd dans les principales artères de sa ville. Il a indiqué que Loretteville allait étudier la question avec les autres municipalités concernées par ce problème, notamment Québec et Val-Bélair, pour voir s'il est possible de canaliser ce trafic vers un axe unique nord-sud, jusqu'à l'autoroute Henri-IV.

Amélioration de la qualité des services, sans augmentation des coûts, et développement d'une politique de l'environnement sont les thèmes principaux de la campagne électorale lancée hier par l'équipe Giguère.

M. Giguère avait été élu maire en octobre 1987, en remplacement de M. Jean-Marie Beaulieu (décédé). Son adversaire d'alors n'était nul autre que son candidat actuel dans le district numéro 2, M. Guy Turcotte.

Gérard Barber veut terminer le travail entrepris dans son quartier

Le conseiller indépendant
Gérard Barber promet de

revendiquer la réalisation de plusieurs projets dans le district 16, soit le secteur Les Saules et une partie de Duberger, dans la ville de Québec.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Retraité de la Défense nationale (base de Valcartier), s'affirmant comme un conseiller à plein temps, M. Barber, un ex-membre du Rassemblement populaire, affirme solliciter un autre mandat pour terminer certaines missions importantes à l'hôtel de ville de Québec.

Entre autres choses, pour mettre son quartier en valeur, M. Barber tient à obtenir la construction d'un gymnase communautaire adjacent à l'école Dominique-Savio et d'un centre communautaire en bordure du boulevard Masson, à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque municipale.

En outre, il veut le prolongement du boulevard Neuviale en direction du boulevard Hamel pour éliminer la circulation de transit causant de graves problèmes dans les secteurs résidentiels et aménager une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Charles pour permettre un accès plus sécuritaire à la polyvalente la Camaradière et dont la mise en oeuvre a été



Gérard BARBER
confirmé par la ville, selon M. Barber.

Il tient à l'aménagement de parcs dans les secteurs Saint-Jude et Beaumont, de courts de tennis, en plus de vouloir des pistes cyclables modernes, la poursuite des travaux d'améliorations des rues et du réseau d'égout.

« Dans un plan plus général, affirme M. Barber, je m'engage à lutter contre les abus que l'on fait des taxes qui se répercutent aussi sur les locataires quand les propriétaires deviennent surtaxés ». Il a tenu aussi à préciser que l'environnement et la qualité de vie avaient toujours été au coeur de ses préoccupations depuis qu'il est entré en politique municipale.



Alain
BOUCHARD

Grâce à ? ou à cause de ?

Les manifestantes (ts) pro-choix venaient à peine de quitter les Plaines, elles s'engageaient tout juste sur Grande-Allée. La dame était sur le coin de Bourlamarque. Plutôt menue, les cheveux tout blancs. Probablement autour de la soixantaine. Elle a crié : « J'suis pas d'accord ! ». Je dis à crié, je devrais plutôt dire à échappé. Car elle a fait ça comme à corps défendant, en se dépechant de regarder autour si des gens ne l'auraient pas reconnue, l'air de quasiment le regretter déjà. Pas de ne pas être d'accord. De l'avoir dit dans la rue.

Si c'est sorti, c'est que c'était plus fort qu'elle. En-dedans du peloton — j'sais pas, 200-225 personnes — un gars a répliqué, tout doucement, juste pour lui faire sentir qu'elle avait le droit de discuter : « Vous pouvez ne pas être d'accord, madame ! Et c'est grâce à des gens comme vous qu'on est là... » Sa voisine de derrière, une femme du peloton celle-là, a renchéri : « Grâce à ? ou à cause de ? »

Belle nuance. Magistrale nuance. Qui devrait avoir suffi à expliquer tout le débat sur l'avortement. Me semble.

Quand le gars a dit : « C'est grâce à des gens comme vous qu'on est là... » il a voulu dire que plein de monde était content d'être en vie, né de femmes comme elles qui étaient contentes d'avoir eu leurs enfants. Je l'ai dit, il me l'a expliqué, le type. Et quand sa voisine de derrière a renchéri : « ... ou à cause de ? » elle a voulu dire qu'il y a aussi du monde qui n'était pas particulièrement content d'être en vie, né de femmes qui n'étaient pas particulièrement contentes d'avoir eu des enfants. Mais à qui on n'avait pas vraiment laissé le choix.

Pas sérieux, vous dites ? Vous ne connaissez pas de monde qui n'est pas content d'être en vie. Venez avec moi, je vais vous en montrer. Et vous poserez la question, si vous avez le gars de le faire.

Il y avait, parmi les slogans et les *lounes* que les manifestantes (ts) ont répétés et répétés tout au long de Grande-Allée, Dufferin, Saint-Jean, etc., ce p'tit bout intitulé *On m'envoie à l'homme*, chanté sur l'air de *Au chant de l'alouette* :

*On m'envoie à l'homme lui faire des petits
On m'envoie à l'homme lui faire des petites
Mais j'ai pas choisi de peupler le pays*

Refrain :
*On veut pour toutes les femmes
L'espace et le temps
Pas qu'on nous condamne
À faire des enfants*

*Mais j'ai pas choisi de peupler le pays
Mais j'ai pas choisi de peupler le pays
Tout va de travers, c'est un coup à faire.*

Et c'est peut-être pour ça que la dame aux cheveux blancs a laissé échapper un petit « J'suis pas d'accord », presque à corps défendant, au coin de Bourlamarque. Peut-être parce qu'elle n'a pas été condamnée, elle, à faire des enfants ; peut-être parce qu'elle a choisi, elle, de peupler le pays. Et qu'elle refuse à d'autres femmes le droit d'affirmer le contraire en son nom.

Ben oui, j'sais que ce n'est pas cela que les pro-choix ont voulu et veulent dire. Ça le dit : PRO-CHOIX. Donc, le libre choix d'avoir son petit ou de se faire avorter. Mais si ce n'est pas cela qu'elles ont voulu et veulent dire, pourquoi le disent-elles ?

À l'intérieur du peloton toujours, une autre femme, 20-22 ans celle-là, tout à fait en faveur du libre choix et venue à la manif sans aucune forme d'embrigadement, c'est-à-dire sans faire partie ni de la Fédération des femmes du Québec, ni des femmes féministes de la gauche socialiste, ni rien d'autre du genre, a dit : « Mais je suis complètement incapable de me retrouver dans un texte comme ça ! Ça enlève quasiment le goût de manifester... » Elle l'a fait quand même, pour le principe. Parce qu'elle a situé le principe au-dessus des slogans.

La formidable nuance entre *grâce à* et *à cause de* devrait suffire à expliquer tout le débat sur l'avortement, disais-je. C'est-à-dire : la justification du choix. Et c'est ça que veulent les pro-choix, manifestement.

Mais alors pourquoi donner parfois l'impression qu'elles sont contre la maternité, contre les bébés, comme dans *On m'envoie à l'homme* ?

Il y avait cependant d'autres p'tits bouts de textes beaucoup plus... sympathiques, mettons. Par exemple :

*C'est aux femmes à décider
Non aux autres à imposer
C'est aux femmes à décider
Non aux lois de nous gérer
C'est aux femmes à décider
Oui aux services de santé.*

Et j'ai une question, justement. Une amie vient de tomber enceinte de son chum par accident, tout à fait par accident. Mais comme tout à coup gonflée de plénitude et de joie, l'amie veut résolument garder l'enfant, même toute seule. Tandis que le chum ne veut absolument rien entendre...

C'est quoi votre réponse ?

TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉ
TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉ
AVIS PUBLIC
OUVERT AU GRAND PUBLIC
AMEUBLEMENTS ET MATELAS

VENEZ
CONSTATER
PAR
VOUS-MÊME



NEUF

\$388

POSSIBILITÉ
DE LIVRAISON OU
D'ENTREPOSAGE GRATUIT

AMEUBLEMENT 3 PIÈCES
VOTRE CHOIX

TABLES
À CAFÉ,
TABLES
DE COIN
DE
66\$
CH.
NON VENDUES
SEPARÉMENT



\$358

AUSSI DISPONIBLES

ÉLÉMENTS
MODULAIRES

MISE DE CÔTÉ
GRATUITE



\$388

DU NEUF

LES QUANTITÉS
SONT LIMITÉES

PLUSIEURS ENSEMBLES DE SALON 3
PIÈCES, ÉLÉMENTS MODULAIRES, DANS DES
STYLES MODERNES ET TRADITIONNELS À PARTIR DE **\$268**

AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE
4 PIÈCES À PARTIR DE **\$298**

DU NEUF



**MAINTIEN
PLUS FERME**

VENDU EN
ENSEMBLE
SEULEMENT

MISE DE CÔTÉ
GRATUITE

MISE DE CÔTÉ
GRATUITE

POUR UN BON MAINTIEN
GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS
\$38
SIMPLE 388 ch. pc
DOUBLE 438 ch. pc
GRAND 588 ch. pc
TRÈS GRAND 588 ch. pc

IMPERIAL EXTRA FERME
GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS
\$78
SIMPLE 788 ch. pc
DOUBLE 988 ch. pc
GRAND 1248 ch. pc
TRÈS GRAND 1148 ch. pc

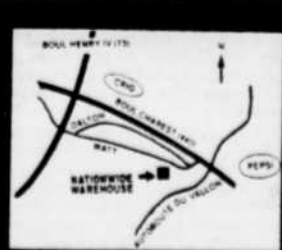
MAINTIEN-CLASSIQUE-EXTRA FERME
GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS
\$58
SIMPLE 588 ch. pc
DOUBLE 688 ch. pc
GRAND 788 ch. pc
TRÈS GRAND 788 ch. pc

MEDICO-PEDIC-ULTRA FERME
GARANTIE LIMITÉE DE 15 ANS
\$98
SIMPLE 988 ch. pc
DOUBLE 1188 ch. pc
GRAND 1438 ch. pc
TRÈS GRAND 1468 ch. pc

MAINTIEN-PROFIL-ULTRA FERME
GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS
\$68
SIMPLE 688 ch. pc
DOUBLE 788 ch. pc
GRAND 988 ch. pc
TRÈS GRAND 988 ch. pc

POSTURAMIC SPECIAL ANNIVERSAIRE SUPER FERME DELUXE
GARANTIE LIMITÉE DE 20 ANS
\$108
SIMPLE 1088 ch. pc
DOUBLE 1288 ch. pc
GRAND 1498 ch. pc
TRÈS GRAND 1568 ch. pc

SOCIÉTÉ
D'ENTREPOSAGE
NATIONWIDE
NATIONWIDE WAREHOUSE
& STORAGE OF QUEBEC INC.
650-2603



ACHATS: COMPTANT
CHEQUE
MC VISA

Heures d'ouverture:
Lun. mar. 10h à 18h
Jeu. ven. 10h à 17h
Sam. 10h à 18h

2381, rue Watt
Ste-Foy

SERVICE D'URGENCE

Verres de contact

Dr J.R. Clément m.d.
Ophtalmologiste

PLACE DE LA CITÉ, SAINTE-FOY

654-1488

ANNONCE

COLLOQUE SUR LE PSEMC À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Afin de respecter leur promesse d'aide à l'industrie minière, les représentants du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada (PSEMC) invitent de nouveau l'industrie à un colloque conçu pour l'informer des principales caractéristiques du Programme.

À cette occasion, les représentants du PSEMC donneront d'abord une vue d'ensemble du Programme. Puis, ils dirigeront trois ateliers ayant respectivement pour sujets : 1) l'administration et les formules du Programme, 2) les frais admissibles, 3) les actions accréditives et le plafond annuel de frais.

Le colloque durera une journée. Après le tour d'horizon du Programme, chacun des ateliers se tiendra deux fois, soit une fois en matinée et une fois en après-midi. Chaque participant pourra donc assister à deux des trois ateliers. Le nombre de participants est limité à deux par société.

Le colloque aura lieu à la date et à l'endroit suivant :

Date	Ville	Langue	Endroit
6 nov.	Québec	Français	Holiday Inn Centreville

Pour s'inscrire, il suffit de composer le numéro sans frais du PSEMC (1-800-267-7654) entre 9 h et 17 h HNE.

Les représentants du PSEMC auront besoin du nom de la société ainsi que du nom et du numéro de téléphone des personnes désireuses d'assister au colloque.

L'assistance sera limitée à 100 personnes à chaque séance du colloque, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Il y a donc lieu de s'inscrire le plus tôt possible.

Energie, Mines et
Ressources Canada

L'hon. Jake Epp,
Ministre

L'ÉNERGIE DE NOS RESSOURCES

Canada

NOTRE FORCE CRÉATRICE

En Bref

■ Comparution de Claude Langlois

QUÉBEC — Claude Langlois, auteur de la prise d'otages qui a duré quelque huit heures vendredi dans un garage de la 4e Rue dans le quartier Limoilou, demeurera incarcéré jusqu'à sa comparution demain au palais de justice de Québec. Samedi, lors d'une brève apparition au palais de justice, il a pris connaissance des chefs d'accusation qui pèsent sur lui : enlèvement, séquestration, utilisation d'une arme à feu, vol qualifié et voie de faits sur trois personnes. Claude Langlois, récidiviste âgé de 29 ans, devra subir un examen psychiatrique pour déterminer s'il est apte à comprendre les actes qui lui sont reprochés.

■ Deux vols à Charlesbourg

CHARLESBOURG — Deux vols ont été commis presque simultanément dans le même secteur, samedi soir à Charlesbourg. Un premier individu, armé d'un couteau, s'est présenté vers 21 h 40 à la station libre-service Texaco du 4540, 1re Avenue. L'homme d'une vingtaine d'années s'est enfui à pied avec le contenu du tiroir-caisse. Six minutes plus tard, un autre homme dans la vingtaine, non armé, a visité la station-service Irving située au 4660, 1re Avenue. Les policiers de Charlesbourg croient que les deux hommes étaient de connivence.

La CSN veut appliquer un plan de « résistance » à la loi 160

MONTREAL — Robert Bourassa c'est l'histoire de l'antisindicalisme, il n'a pas à rougir devant un Maurice Duplessis, a déclaré hier le président de la CSN, M. Gérald Larose, dans un discours virulent prononcé devant le conseil confédéral de la centrale, réuni spécialement à Montréal pour adopter un plan de « résistance » à la loi 160.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

La CSN a établi une riposte en trois volets, (économique, juridique et sur le terrain) à la loi 160 que le gouvernement a décidé d'appliquer, à la suite de la grève

illégal de quelque 98.000 syndiqués de la santé et des services sociaux, en septembre.

Le président Larose a indiqué hier que le mouvement syndical prendra tous les moyens qu'il faudra pour sauvegarder les droits syndicaux acquis par les travailleurs québécois.

En réduisant le salaire et l'ancienneté des salariés, et en ne prélevant pas les cotisations syndicales, comme le prévoit la loi 160 sur le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux, le gouvernement agit en irresponsable et expose les salariés et le public à un traumatisme encore plus violent que celui suscité par le décret de 1982-83, dit M. Larose.

Qui plus est, le dirigeant syndical accuse le gouvernement libéral de se comporter comme la junte argentine, qui dans les années 1970, coupa les vivres aux organisations syndicales du pays. M. Bourassa fait de même en privant les salariés de leur principal instrument de défense, soutient M. Larose.

La non-perception des cotisations syndicales par la formule Rand porte un dur coup à la CSN. « Quelqu'un vient de mettre le pied sur le tuyau d'oxygène », caricature le trésorier Léopold Beaulieu. Il hésite toutefois à chiffrer les « éventuelles pertes » de la confédération, se contentant plutôt de rappeler que la CSN a un budget annuel de \$30 millions.

Pour assurer la survie de l'organisation syndicale, la CSN propose aux travailleurs du secteur public de contribuer à une caisse d'économie, qui, elle, pourra verser les cotisations aux syndicats, qui à leur tour paieront leur part à leur fédération, à leur conseil central et à la CSN. Pour ce faire, chaque employé devra demander à son employeur d'effectuer ses déductions, prévues à la convention collective. Selon M. Beaulieu, les travailleurs doivent

obligatoirement, en vertu du code du travail, payer une cotisation à leur syndicat.

Actuellement, moins de 50 % des établissements possèdent une caisse d'économie, mais le trésorier Beaulieu précise que l'argent pourra être versé à la Caisse des travailleurs de Québec qui possède une charte provinciale. Si l'opération « caisse d'économie » échoue, la CSN dit qu'elle est techniquement prête à collecter les cotisations manuellement. Une solution qui apparaît laborieuse pour certains délégués.

Pour l'instant, la CSN refuse de parler de coupures de postes ou

de services, elle se dit prête cependant à emprunter au besoin, mais toujours, en respectant sa capacité de payer.

Au plan juridique, la CSN résistera à la loi 160 en inondant de griefs les employeurs locaux. Ayant échoué auprès du ministre de la Justice pour qu'il soumette à la cour d'appel la constitutionnalité de la loi 160, la CSN entend déposer sa propre requête en sursis au moment jugé opportun. Une concertation de la CSN, de la CEQ et de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec n'est pas exclue.

Enfin, le troisième volet de la riposte de la CSN consistera en

une tournée provinciale de Gérald Larose, des manifestations régionales auxquelles participeront des membres du secteur privé de la CSN et des visites des lieux de travail pour les travailleurs du secteur privé et la population.

Le conseil confédéral fera le point sur ce plan d'action les 27 et 28 octobre.

D'ici là, le président Larose invite les membres « à brasser dans les boîtes et les régions » pour que les employeurs constatent qu'ils n'ont pas intérêt à appliquer la loi 160. Viendront peut-être par la suite des actions d'envergure nationale.

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES
FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINE

Des soumissions sont demandées concernant la fourniture de 450 tonnes métriques de sulfate d'alumine (alun) pour l'usine de traitement d'eau, année 1990.

Les formules de soumission sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Equipements, 715, rue de Lestres, Sainte-Foy (Québec) G1V4E1, et ce à compter de 10h, le 17 octobre 1989.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15h30, le 30 octobre 1989.

L'ouverture se fait à la salle du Conseil à 16h le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 12 octobre 1989

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
ME SERGE GIASSON

VILLE DE Québec

AVIS PUBLIC

VENTE AUX ENCHÈRES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'une vente aux enchères aura lieu, LE SAMEDI 21 OCTOBRE 1989, à l'intérieur de la tente du PAVILLON DU QUÉBEC au PARC DE L'EXPOSITION PROVINCIALE.

LES OBJETS CI-DESSOUS MENTIONNÉS SERONT MIS EN VENTE DE LA FAÇON SUIVANTE

- 1) Des BICYCLETTEs seront vendues à compter de 9h
- 2) DIVERS ARTICLES comprenant des articles vestimentaires, bijoux, outils, radios, magnétoscopes et autres objets de même nature seront vendus à compter de 10h vers 10h30
- 3) DIVERS ARTICLES EXCÉDENTAIRES de la Ville comprenant appareils de bureau vendus pour pièces, fauteuils, classeurs et autres de même nature seront vendus à compter de 10h vers 11h15

Condition d'achat : **ARGENT COMPTANT**

Une mise à prix minimale sera fixée pour chacun des articles mis en vente.

Québec, le 21 septembre 1989

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 10 octobre 1989, le règlement suivant a été lu pour la première fois:

3521 - Modifiant le règlement 1813 "Concernant le régime des rentes des employés de la Ville de Québec"

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 11 octobre 1989

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
PROJET 333

AVIS D'APPEL D'OFFRES NO: AQ-52-43
RACCORDEMENT DES AFFLUENTS
SITE CHAUDIERE
LOT 8081C

La Communauté urbaine de Québec recevra jusqu'à 15 heures, le 3 novembre 1989, des soumissions pour les travaux de construction d'une chambre de raccordement de dimensions approximatives en plan de 16 sur 18 mètres, incluant systèmes électrique et de ventilation, localisée au site Chaudière à Sainte-Foy. Cette soumission inclut aussi la construction de divers ouvrages connexes, tels: ouvrages de détournement et mise en place d'une conduite de 1050 millimètres de diamètre sur une longueur d'environ un kilomètre.

Les documents de soumission sont disponibles à compter du 16 octobre 1989 aux bureaux de l'équipe de gestion du projet de la Communauté, 399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage, Québec G1K8E2, moyennant un paiement non remboursable de cinquante dollars (50\$) pour chaque exemplaire, effectuée sous forme d'un chèque visé à la Communauté urbaine de Québec.

Toute soumission, pour être acceptée, doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission correspondant à dix pour cent (10%) du montant de la soumission et émis selon les prescriptions des documents de l'appel d'offres.

Toute soumission doit également être accompagnée des autres documents décrits dans l'avis aux soumissionnaires et être présentée en conformité avec les exigences mentionnées dans les documents de l'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée sous pli cacheté dans les enveloppes qui accompagnent les documents de l'appel d'offres et se trouver physiquement entre les mains du personnel du secrétariat de la Communauté, 399, rue Saint-Joseph Est, bureau 515, Québec G1K8E2, à l'heure et au jour précédemment indiqués. Les soumissions sont ouvertes en public le même jour, à l'heure susdite, par le secrétaire ou son mandataire officiel, accompagné d'un témoin.

Seules seront considérées, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec (c'est-à-dire le principal établissement d'où les affaires sont dirigées et où le personnel de maîtrise et l'équipement se trouvent ordinairement).

La Communauté urbaine de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le 14 octobre 1989

Denis St-Martin, avocat
Secrétaire de la CUQ

Construction de défense Canada

Defense Construction Canada

MODERNISATION DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

CENTRES D'OPÉRATION AVANCÉS

VIDÉO D'INFORMATION À L'INTENTION DES SOUSMISSIONNAIRES ÉVENTUELS

DOSSIER: VA 956 10

Construction de Défense Canada prévoit lancer des appels d'offres plus tard cette année pour la construction de nouvelles installations, incluant des travaux de chantier à cinq (5) centres d'opération avancés: Kuujuaq dans le nord du Québec et à Inuvik, Yellowknife, Rankin Inlet et Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest.

Un document d'information traitant de tous les aspects des travaux de construction et des modalités d'attribution a été produit sur bande VHS et bande Béta en anglais et en français. La durée du vidéo est d'environ vingt et une (21) minutes.

On invite les soumissionnaires intéressés au projet à prendre connaissance de ce vidéo avant de se procurer le dossier d'appel d'offres pour s'assurer au préalable que les ressources de leurs entreprises répondront aux exigences du projet. La bande vidéo ne fait pas partie du dossier d'appel d'offres.

Il est possible d'obtenir la bande vidéo, contre le paiement de 50\$ CAN non remboursable, en s'adressant à Construction de Défense Canada, Edifice Sir-Charles-Tupper, 3e étage, aile "A", Promenade Riverside, Ottawa, Ontario K1A0K3, ou en téléphonant au (613) 998-9549. La bande vidéo a aussi été transmise aux bureaux des associations de constructions des villes de Victoria, Edmonton, Whitehorse, Yellowknife, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Frédéricton, Charlottetown, Halifax et St-Jean (Terre-Neuve).

Canada

Federal Environmental Assessment Review Office

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

PROJET D'EXPANSION DU PORT DE MONTRÉAL

La Commission d'évaluation environnementale chargée de l'examen public de ce projet tiendra des

RÉUNIONS PUBLIQUES

CONTRECOEUR - SALLE DONAIS
Le 17 octobre 1989
de 14h à 17h
et de 19h à 22h

MONTRÉAL - SALLE ANJOU WANDLYNN INN
7200 RUE SHERBROOKE E
Les 18 et 19 octobre 1989
de 14h à 17h
et de 19h à 22h

Pour plus d'information, veuillez contacter:

M. Michel Bourgon
Secrétaire adjoint de la Commission
(819) 997-2213 (à frais virés)

Canada

VILLE DE BEAUPORT

Avis public

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, dans les zones 671-M, 676-A, 692-H1, 678-H1, 694-H1, 695-H1, 706-R, 712-II, contiguës aux zones 677-M et 693-M illustrées au croquis ci-dessous.

Avis public est donné de ce qui suit:

1° Lors d'une séance tenue le 10 octobre 1989, le conseil municipal de la Ville de Beaufort a adopté le règlement numéro 80-995 modifiant le règlement de zonage numéro 87-806 à l'égard des zones 677-M et 693-M.

Ce règlement modifie le plan de zonage numéro 87-806-02 du règlement de zonage numéro 87-806 et ce, aux fins de créer la zone 693-H1 à même une partie de la zone 693-M et d'agrandir la zone 677-M à même une partie de la zone 693-M. Cette modification vise à intégrer les propriétés adjacentes, coté est, au tronçon de la rue Seigneuriale, comprise entre la rue Duprac et le corridor d'énergie électrique, dans la zone 693-H1 ainsi créée et à intégrer la partie résiduelle de la zone 693-M dans la zone 677-M.

2° Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire dans chacune des zones contiguës précitées peuvent transmettre à la sous-signée, dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis, une requête signée par elles en vue de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement.

3° Le nombre de signatures exigé sur la requête pour que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire d'une de ces zones contiguës aient le droit de participer à la procédure d'enregistrement et, le cas échéant, au scrutin référendaire sur ce règlement est un nombre équivalant à 12 pour la zone 671-M, à 12 pour la zone 676-A, à 12 pour la zone 678-H1, à 10 pour la zone 692-H1, à 12 pour la zone 694-H1, à 12 pour la zone 695-H1, à 2 pour la zone 706-R et à 4 pour la zone 712-II.

4° Que les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Beaufort, durant les heures de bureau.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrit sur la liste référendaire dans l'une des zones contiguës:

1- Condition générale à remplir le 10 octobre 1989:
Être, soit domicilié dans la zone, soit propriétaire d'un immeuble situé dans celle-ci et occupant d'une place d'affaires située dans celle-ci.

2- Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 10 octobre 1989:
Être majeur et de citoyenneté canadienne.

3- Condition supplémentaire, particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'une place d'affaires:
Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des occupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note: un copropriétaire ou un occupant n'a pas à être désigné s'il est, par ailleurs, qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

Condition d'exercice du droit d'une personne morale de signer la requête:
Designier par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 octobre 1989 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Les zones 671-M, 676-A, 692-H1, 678-H1, 694-H1, 695-H1, 706-R, 712-II sont délimitées comme suit et selon le croquis ci-après:

Zone 671-M: par les propriétés riveraines à la rue Seigneuriale et identifiées aux numéros 292 à 324 (côté pair) et 275 à 329 (côté impair);
par les terres identifiées au Rang Saint-Joseph.

Zone 676-A: par les propriétés riveraines à la rue Ader et identifiées aux numéros 342 à 372 (côté pair) et 361 (côté impair);

Zone 678-H1: par les propriétés riveraines à l'intérieur du périmètre formé par le corridor d'énergie électrique et la ligne arrière des lots riverains aux rues Carole, Nordique et Francine.

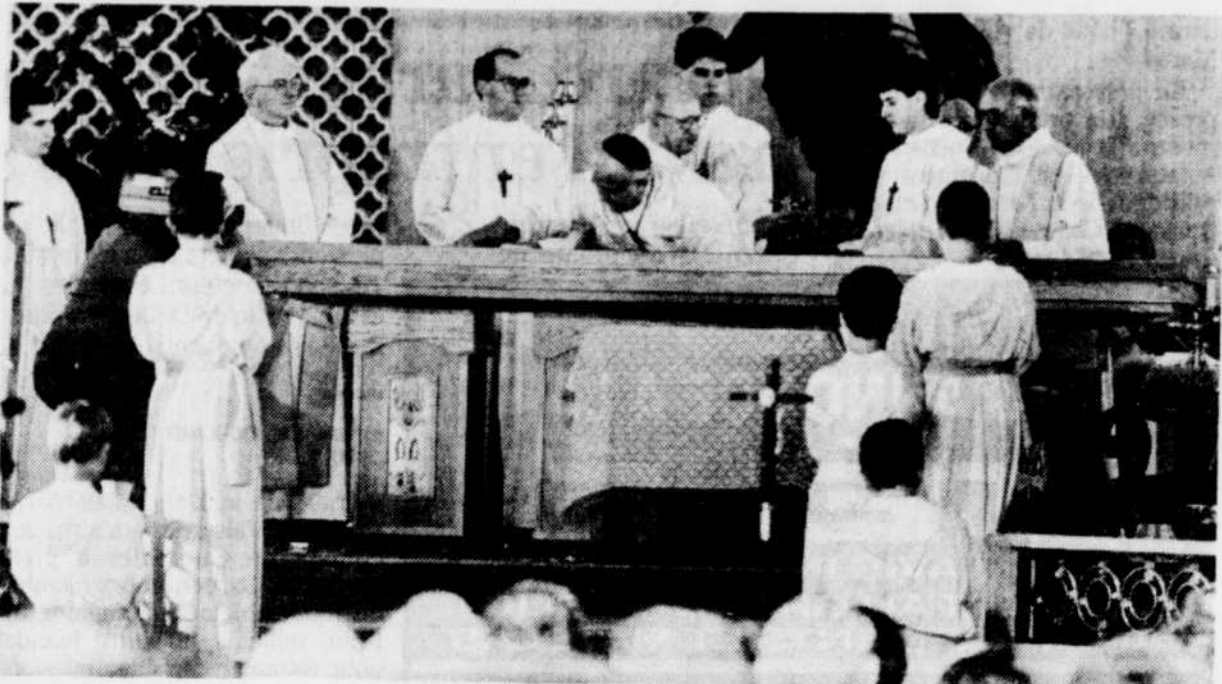
Zone 693-H1: par les propriétés riveraines à la rue Duprac et identifiées aux numéros 456 à 574 (côté pair) 467 à 593 (côté impair) et par les propriétés identifiées par les numéros 363 et 467, rue Ader;

Zone 706-R: par le corridor d'énergie électrique;

Zone 712-II: par le poste d'énergie de l'Hydro-Québec.

FAIT À BEAUPORT, ce douzième jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

La Greffière de la Ville
JOSETTE TESSIER, notaire



Consécration de l'église de L'Ange-Gardien

L'évêque auxiliaire de Québec, Mgr Marc Leclerc, a procédé hier à la consécration de l'église de L'Ange-Gardien. Cette manifestation religieuse s'inscrivait dans le cadre des fêtes de clôture du 325e anniversaire de fondation de cette municipalité de la Côte-de-Beaupré. L'église de L'Ange-Gardien avait été construite en 1932 après qu'un incendie eut ravagé l'ancien temple centenaire.

En Bref

Coup de feu dans la nuit

CHARLESBOURG — Les policiers ont arrêté, hier matin vers 03h15, un individu de 28 ans, de Québec, qui avait tiré un

coup de fusil de calibre .12 dans la 41e Rue Ouest, à Charlesbourg. L'homme a été intercepté dans un logement de la 41e Rue à la suite d'une plainte. Il aurait agi par bravade, sous l'influence de l'alcool. Le suspect doit comparaître aujourd'hui en cour relativement à cette affaire.

CORPORATION D'HERBERGEMENT DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

PROJET: CONSTRUCTION
C.A. St. Margaret
50, av. Hillside
Westmount (Québec)
Projet: 06397A-01

PROPRIÉTAIRE:
CORPORATION D'HERBERGEMENT DU QUÉBEC
2050, boul. St-Cyrille Ouest, 6e
Sainte-Foy (Québec)
G1V2K8

RESPONSABLE EN ARCHITECTURE:
LES ARCHITECTES Tétrault,
Parent, Langue, 401, rue
Notre-Dame Est, Montréal (Québec)
H2Y1C9

RESPONSABLE EN STRUCTURE:
Pasquin, St-Jean et Ass. Inc.
4222, rue St-Hubert
Montréal (Québec)
H2J2W7

MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ:
Dupont Desmoules & Ass. Inc.
Experts-conseils
231, St-Jacques Ouest, bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y1M6

La Corporation d'hébergement du Québec, propriétaire, demande des soumissions pour la construction du centre d'accueil St. Margaret au 50, av. Hillside, Westmount (Québec).

Les plans, devis, documents contractuels ou autres renseignements pourront être obtenus au bureau des architectes Tétrault, Parent, Langue, 401, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y1C9, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (50\$) émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de six cent quatre-vingt mille dollars (680 000\$), valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de trois cent quarante mille dollars (340 000\$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada, dont la valeur nominale est de trois cent quarante mille dollars (340 000\$).

Les soumissions seront remplies sur le formulaire préparé à cet effet et remises (1 original et 2 copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention:

SOUMISSION - PROJET: CONSTRUCTION
Centre d'accueil St. Margaret
et adressées:

La Corporation d'hébergement du Québec
3700, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L4G9

Les soumissions seront reçues à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à 14 heures, heures en vigueur localement, le 17e jour du mois de novembre 1989, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Le directeur général
Marc Paradis, ingénieur

Voleurs en action

QUÉBEC — Un homme âgé d'une trentaine d'années s'est présenté samedi soir, vers 21 h, au casse-croûte La Bouchée double, situé au 2285, 1re Avenue, à Québec, faisant semblant de dissimuler une arme sous son manteau. Criant «c'est un hold-up», il a enjoint la caissière à placer dans un sac de plastique l'argent de la caisse. Vers 22 h 30 samedi soir, deux individus dans la vingtaine qui venaient de faire le plein de leur véhicule au libre-service Annabelle, au 4725, boulevard Hamel, sont revenus sur les lieux pour réclamer à la caissière les recettes de la journée. Les voleurs ont pris soin d'arracher le fil du téléphone avant de prendre la fuite.

Incendie à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE — Une cinquantaine de pompiers ont combattu pendant plus de trois heures un incendie qui a pris naissance vers 03 h 30, hier matin, au 83, de la Concorde, dans la vieille partie de la ville de Saint-Hyacinthe. Les flammes se sont vite propagées aux deux maisons avoisinantes. Les trois maisons à logements peuvent être considérées comme des pertes totales. Aucune personne n'a subi de blessures. Six familles se retrouvent sur le pavé.

COURS DE SERVICE AU BAR

Avec certificat de l'ÉCOLE DES MAÎTRES BARMAN au 737, côte d'Abraham

SERVICE DE PLACEMENT

Permis culture personnelle, CP 800, Université du Québec

529-5339

AVIS PUBLIC

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le Centre hospitalier Jeffery Hale tiendra une assemblée publique d'information le 17 octobre 1989 à 16 heures, à la cafétéria du Centre hospitalier Jeffery Hale, 1250, chemin Sainte-Foy.

Toute personne intéressée à y assister peut le faire sans autre invitation.

Le directeur général
Roger Bertin

Les députés conservateurs et l'accord du lac Meech

Le caucus québécois exclut le compromis de dernière minute

OTTAWA — « Si l'accord du lac Meech ne marche pas, la réaction québécoise va être très forte. La raison fondamentale qui nous a amenés à Ottawa c'est justement pour réintégrer le Québec dans la Constitution. Si le Canada anglais nous dit encore non, les Québécois devront faire un sérieux examen de conscience. »

par PIERRE APRIL
de la Presse canadienne

Cette réaction est celle du député de Mégantic-Compton-Stanstead, François Gérin et elle résume à la

perfection celles de la plupart de ses collègues du Québec.

« On est nationalistes, clame M. Gérin, pour nous c'est une question fondamentale. Si à un moment donné le fédéralisme ne se renouvelle pas, cela nous remet en question dans ce contexte fédéral. »

Pour le ministre des Transports

Benoît Bouchard, la réaction aux attermoissements sur la question constitutionnelle est aussi vive. « Jamais, déclare-t-il, on ne m'enlèvera le droit de m'accrocher à mon statut de Québécois. C'est à prendre ou à laisser. »

Si jamais l'accord du lac Meech meurt à la fin de juin prochain faute d'unanimité dans le Canada anglais, Benoît Bouchard à l'intention de retourner dans sa circons-

cription de Roberval pour consulter ses commettants avant de prendre une décision sur son avenir politique.

Lorsqu'on parle de la place du Québec dans la confédération à Benoît Bouchard, les réponses et les réflexions fusent avec une étonnante franchise pour un ministre fédéral. « Moi, dit-il, je connais bien Benoît Bouchard et je sais que lorsque la question va se poser, je vais y répondre honnêtement. Si je crois qu'il n'y a plus rien à faire, j'agirai en conséquence. »

À tous ceux qui songent à rouvrir l'accord du lac Meech le ministre lance cette remarque : « Rouvrir le Lac Meech, ce serait un peu une insulte qu'on me fait. »

Un minimum

Le député de Chicoutimi et président du caucus québécois à Ottawa, André Harvey, s'est fait une idée très précise sur la question. « Pour mes concitoyens, dit-il, le Lac Meech c'est un minimum, c'est impossible, selon moi, de penser que le reste du pays ne comprenne pas que c'est juste l'amorce d'une ère nouvelle. On ne leur demande pas de réécrire l'histoire du Canada, mais de rendre les structures existantes plus productives. »

Les témoignages de ce genre s'ajoutent jour après jour dans le groupe conservateur québécois. Il n'y a plus de place pour le compromis de dernière minute.

Le député de Témiscamingue, Gabriel Desjardins, considérerait le rejet de l'accord du lac Meech comme un affront majeur aux Québécois et cette perspective rend agressif cet homme qui n'est pas reconnu pour ses déclarations fracassantes.

Le Beauceron Gilles Bernier, tout en demeurant convaincu que l'accord du lac Meech va finir par passer malgré tout à sa petite idée sur ce qu'il fera advenant un échec. « Si le Lac Meech ne passe pas, précise-t-il, il va sûrement y avoir un choc. Il va falloir se demander sérieusement si on a fait tout ce trajet-là pour rien. »

Le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard est celui qui cherche le plus à trouver des réponses et des arguments pour les adversaires de l'accord du lac Meech. Il veut faire comprendre au Québec que la vision politique libérale voulant que cette province est comme toutes les autres n'est pas celle de la majorité des Québécois.

« Le Québec, dit-il, ce n'est pas juste Jean Chrétien et c'est devenu un problème pour certains de découvrir cette réalité. »

Libman lie l'avenir du Parti Égalité à celui de l'accord constitutionnel

QUÉBEC — L'avenir du Parti Égalité est intimement lié à celui de l'accord du lac Meech et à la position qu'adoptera le Parti libéral advenant un échec de l'entente, a admis le chef de la jeune formation, M. Robert Libman, dans une entrevue à la Presse canadienne.

par MICHEL VENNE
de la Presse canadienne

La position qu'adoptera le Parti libéral en matière constitutionnelle, quand le sort du lac Meech sera jeté, déterminera « au premier chef » la capacité de son parti à se faire une place sur l'échiquier politique, dit-il.

« Si le lac Meech échoue et que le Parti libéral adopte une position nationaliste, nous pourrions devenir l'option fédéraliste aux prochaines élections. Ce sera la seule façon pour nous de prendre racine dans la communauté francophone partout à travers le Québec », a-t-il affirmé.

Si l'entente constitutionnelle est ratifiée, dit-il, « ce sera plus difficile ».

Le député de D'Arcy-McGee, élu avec 6.000 voix de majorité, croit que si l'accord n'est pas entériné par l'ensemble des provinces canadiennes, les libéraux abandonneront leur position fédéraliste en faveur d'une espèce de souveraineté-association avec le reste du Canada.

Si tel est le cas, le chef du PE pense que plusieurs députés libéraux qui demeurent foncièrement attachés au maintien du Québec dans la Confédération « traverseront le parquet de la Chambre » pour rejoindre les rangs de sa formation.

Divergences

Officiellement, le Parti Égalité est contre l'accord du lac Meech reprenant l'argument du premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, voulant que l'entente constitutionnelle ne protège pas adéquatement les minorités.

Toutefois, il est de notoriété publique que l'un des quatre élus, le député de Westmount Richard Holden, un proche du premier ministre fédéral Brian Mulroney, hésite à se prononcer contre l'accord. Vendredi, au cours de la première visite des quatre du PE à l'Assemblée nationale, il a refusé de répondre aux questions à ce sujet.

Le caucus Égalité n'a pas encore déterminé si tous ses membres devront toujours voter de la même façon sur tous les sujets en Chambre.

« Je ne crois pas que ce soit nécessaire », a affirmé de son côté

Neil Cameron (député de Jacques-Cartier), contrairement à ce que dit son chef, Robert Libman, selon qui il y aura une ligne de parti. **La conscience de l'Assemblée nationale**

M. Libman, un jeune architecte de 28 ans qui a laissé tomber ses activités professionnelles pour quatre ans afin de se consacrer à la politique, croit que les élus de son parti seront « la conscience de l'Assemblée nationale ».

« Nous ne laisserons pas passer d'autres violations des droits indi-

viduels », a-t-il lancé. Le Parti Égalité estime que la loi 178 -qui interdit l'affichage bilingue à l'extérieur des commerces-, viole le droit fondamental des anglophones à s'exprimer dans leur langue.

« Les gens croient qu'on va arriver à l'Assemblée nationale en criant sur la loi 178, dit-il. C'est faux. Nous allons discuter de façon constructive, nous allons participer à tous les débats et nous allons défendre de façon responsable les électeurs de nos comtés », a-t-il assuré.

Lui-même soutient que l'une de ses premières préoccupations à titre de député concernera les services de santé dans sa circonscription.



Robert Libman veut faire de son parti celui de l'opposition fédéraliste au Québec.

Tout bien pesé...

Faites un placement équilibré!

Achetez vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada

Période de vente: du 19 octobre au 1^{er} novembre

Vous qui recherchez l'équilibre...

sachez que cette année, la période de vente des nouvelles Obligations d'épargne du Canada se déroule du jeudi 19 octobre au mercredi 1^{er} novembre inclusivement. Il est à noter que pour tout achat d'obligations effectué au cours de cette période, le paiement pourra être daté du 1^{er} novembre, jour où les nouvelles obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

Achetez vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada au plus tôt, car elles constituent un placement équilibré puisqu'elles sont:

Profitables

La nouvelle émission rapporte 10 1/2 % la première année. Pour chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance en 2001, le taux d'intérêt annuel de cette émission sera déterminé et annoncé au moment du lancement de la nouvelle émission.

Pour l'année commençant le 1^{er} novembre 1989, le taux de 10 1/2 % s'appliquera également aux émissions en cours d'Obligations d'épargne du Canada, soit les émissions S 38 de 1983 à S 43 de 1988 inclusivement. Vous avez donc tout intérêt à conserver vos obligations.

Sûres

Les Obligations d'épargne du Canada sont garanties par le gouvernement du Canada.

Encaissables en tout temps

Elles sont comme de l'argent liquide, car vous pouvez les encaisser n'importe quand, à leur pleine valeur nominale. Si vous encaissez les nouvelles obligations avant le 1^{er} février 1990, vous en recevrez la valeur nominale seulement. Après cette date, vous en recevrez la valeur nominale plus les intérêts courus depuis le 1^{er} novembre 1989.



Limite d'achat de 75 000 \$

Pour cette nouvelle émission, le montant total d'obligations qu'un particulier peut détenir en propriété ou en participation ne peut excéder 75 000 \$. Cependant, les détenteurs d'obligations S 37 de 1982, qui arrivent à échéance le 1^{er} novembre de cette année, ont le privilège d'acheter de nouvelles obligations pour un montant correspondant à la valeur nominale de leurs obligations S 37, en plus de la limite de 75 000 \$.

Ne tardez pas

Vous n'avez que du 19 octobre au 1^{er} novembre pour acheter les nouvelles Obligations d'épargne du Canada dans toutes les institutions financières autorisées.

Soyez vigilant, car la vente des obligations de cette émission peut prendre fin à tout moment.

L'émission S 37 de 1982 arrive à échéance le 1^{er} novembre de cette année

Si vous détenez des obligations de l'émission S 37 de 1982, il est temps pour vous de les encaisser, car elles ne rapporteront plus d'intérêt après le 1^{er} novembre prochain.

Profitez-en dès le 19 octobre pour acheter de nouvelles Obligations d'épargne du Canada, un réinvestissement bien réfléchi puisque vous en connaissez toutes les qualités et savez en apprécier la valeur.

10 1/2 %
LA PREMIÈRE ANNÉE

EN VENTE DU
19 OCT. au 1^{er} NOV.

Les Obligations d'épargne du Canada

Le juste équilibre

Canada

VOS DISQUES ET VOS DISQUETTES SONT COMPATIBLES



Votre colonne vertébrale est compatible avec votre ordinateur si vous vous assoyez correctement.

Le dos doit être droit. Un dos voûté peut affecter les disques en les écrasant sans cesse vers l'avant. Le dos demeure droit plus facilement lorsque les épaules sont libres et que la région lombaire est bien appuyée. De plus, les jambes doivent faire un angle de 90 degrés.

bien, avec la chiropratique
CENTRE CHIROPRATIQUE MOORE
Dr DAVID R. MOORE
545, Grande-Allée Est
Québec (Québec) G1R 2J5
529-4862

L'ONTARIO ET LE BILINGUISME (1)

La francophobie se répand par le véhicule de la peur

KINGSTON (PC) — Robert Bérubé conduisait sa voiture sur la 401 récemment lorsqu'il aperçut une grande affiche faite à la main, clouée à un arbre : bien en vue, une fleur-de-lys barrée de travers, comme sur les interdictions de fumer.

À l'intersection suivante, il fit demi-tour et revint jusqu'à l'arbre pour y décrocher l'affiche.

« J'ai pris conscience alors de toute cette haine à l'endroit de la langue française. Ma femme, originaire de Malte, m'a même dit 'J'ai peur pour mes enfants' ».

Ce jour-là, sa route devait le mener jusqu'à une autre affiche qu'il a décrochée. « Je crois qu'on y avait écrit 'Pas de français, point final' » dit Bérubé qui est né et a grandi dans une ville à prédomi-

nance francophone du nord de l'Ontario.

À son avis, la haine a l'endroit du français a pris de l'ampleur. « Je crois que c'est plus qu'une question de langue. C'est anti-Canadiens français ».

Directeur de l'école Mgr-Rémi-Gaulin, il avance plusieurs raisons pour expliquer l'actuel mouvement anti-francophones dans certaines régions de l'est de l'Ontario, l'une étant qu'il est généré par la crainte des anglophones qui ont

quitté le Québec pour des raisons politiques et linguistiques.

Il faut aussi y voir la réaction à la décision du gouvernement de la province d'adopter prochainement une loi qui garantira des services en français dans les régions comprenant 10 % de francophones ou un minimum de 5,000 personnes de langue française.

Robert Bérubé estime que les opposants au bilinguisme, patronnés par l'Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada, ne tiennent pas compte « des dommages et du mal qu'ils causent aux gens ».

« La tristesse de l'affaire est que quelques fanatiques anglophones, qui sont francophobes et anti-n'importe quoi, sont considérés comme représentatifs

des anglophones. Je sais personnellement que plusieurs anglophones ont honte de l'Alliance et

favorisent le bilinguisme. Ils désavouent les gestes posés par l'Alliance. Mais il y a aussi un autre

segment de la population qui a simplement peur parce qu'il ne comprend pas ce qui se passe ».



Robert Bérubé exhibe le large panneau anti-québécois que l'on pouvait apercevoir récemment sur la 401.

La haine et les menaces font taire les Franco-Ontariens

Ginette Johnson, commissaire au sein d'une commission scolaire francophone, est inquiète elle aussi.

« C'est certainement troublant, mais je ne dirais pas que ça m'effraie. J'ai de la peine pour ces gens parce qu'ils se sont fermés au Canada français et à sa culture ».

Les Franco-Ontariens gardent le silence parce qu'ils sont importunés par des appels haineux ou menaçants s'ils osent manifester leur opinion dans les pages consacrées à cette fin par les journaux, explique Mme Johnson, elle-même originaire du Québec

et venue vivre en Ontario il y a 25 ans alors qu'elle était unilingue française.

Ce genre d'appel a provoqué des crises de larmes chez ses enfants, mais les parents Johnson continuent de croire que la francophobie finira par disparaître.

« Je pense que cette réaction est attribuable au projet de loi 8 (la loi sur les services en langue française) qui entrera en vigueur en novembre. Le malheur est que cette minorité qui exprime son mécontentement reçoit une grande couverture de presse ».

Christine Charette, présidente de l'Association socio-culturelle francophone locale, raconte pour sa part que ses jeunes enfants ont été chassés d'un parc par d'autres enfants qui les abreuvaient de « Dehors les c... de 'frogs' ».

« C'est ridicule. Ces enfants ne font que copier les attitudes de leurs parents qui les ont élevés ainsi ».

Mais la famille de Mme Charette a dû faire face à d'autres genres d'insultes. Elle a déjà trouvé une grenouille morte dans sa boîte aux lettres. Lors d'une souscription populaire pour l'école Mgr-Rémi-Gaulin, un homme a claqué la porte au nez de ses

enfants en criant : « Je n'achèterai pas de chocolat des frogs ».

Françoise Brisebois, elle, vit ici depuis 30 ans et est présidente du Centre Frontenac, un organisme qui chapeaute les diverses associations francophones. À son avis, les fanatiques francophobes ne sont pas pires qu'ils étaient jadis.

« Nous savons qu'ils veulent nous détruire, nous faire disparaître, et qu'il y aura toujours de petits groupes anti-francophones. Cela ne nous effraie pas ».

Bien décidés

« Nous sommes bien décidés à enseigner le français à nos enfants », dit Mme Brisebois « et à obtenir des services en français. Nous espérons établir des services de santé en français, parce que les personnes âgées et les enfants francophones ont de la difficulté à décrire leurs maladies en anglais ».

Roland Ormerod, lui, est président de la section de Kingston de l'Association nationale pour les droits des anglophones du Canada. À l'occasion d'une interview, il a déclaré que son organisme appuie l'unité canadienne mais par le truchement d'une seule langue : l'anglais.

Demain : services en langue française.

ARAO L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES ASSUREURS-VIE DE QUÉBEC DÉJEUNER 1989



Jocelyn Fortier, B.A.A., L.S. Compt.

QUI: Tous les assureurs-vie de la grande région de Québec

QUOI: Déjeuner-conférence

DATE: Le 18 octobre 89 7h30 à 10h

LIEU: Québec Inn 5175, boul. Hamel Ouest Sainte-Foy

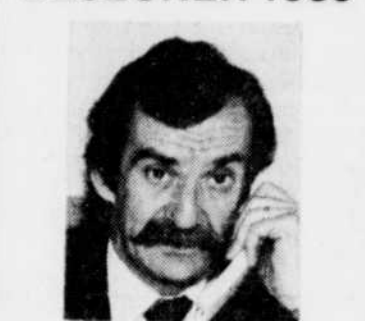
Conférencier: Jocelyn Fortier, B.A.A., L.S. Compt.

Thème: Abris fiscaux et du fractionnement du revenu

Coût: 9\$ par personne, visa acceptée

Renseignements: 653-6500

ARAO L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES ASSUREURS-VIE DE QUÉBEC DÉJEUNER 1989



Florian Shields

QUI: Tous les assureurs-vie de la grande région de Québec

QUOI: Déjeuner-conférence

DATE: Le 18 octobre 89 7h30 à 10h

LIEU: Québec Inn 5175, boul. Hamel Ouest Sainte-Foy

Conférencier: Florian Shields

Thème: Le stress et le burn-out en milieu de travail

Coût: 9\$ par personne, visa acceptée

Renseignements: 653-6500

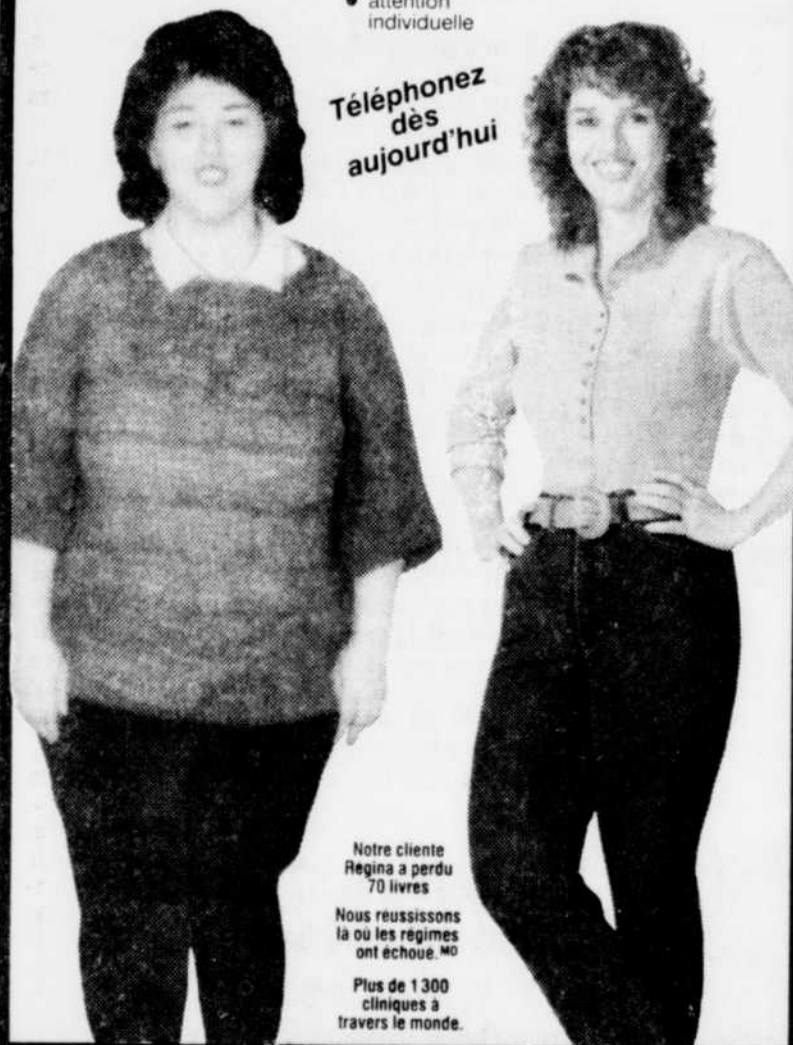
3 SEMAINES pour seulement 49\$*

Avec Nutri/Système, Régina a perdu 70 livres et elle a gagné une magnifique silhouette.

Notre programme comprend:

- repas savoureux à basse teneur calorique
- supervision professionnelle
- pas de calories à compter
- attention individuelle

Téléphonez dès aujourd'hui



Notre cliente Régina a perdu 70 livres. Nous réussissons là où les régimes ont échoué. Plus de 1300 cliniques à travers le monde.

nutri/système
cliniques minceur

APPELÉZ DÉS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

658-3000 979, de Bourgogne Sainte-Foy

624-0440 9185, boul. Heri-Bourassa Charlesbourg

681-1212 CARREFOUR VANIER 459, rue Soumande (face à Place Fleur de Lys)

* Offre spéciale comprend 3 semaines de service. Ne comprend pas le coût de la nourriture exclusive Nutri/Système, les livres et la maintenance. Nouveaux clients seulement.

PARLEZ ANGLAIS AVANT DECEMBRE

Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensez, et ceci grâce à notre Méthode renommée mondialement, à nos professeurs qui enseignent leur propre langue, ainsi qu'au support pédagogique Berlitz! L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue et les horaires de cours à votre convenance, durant la journée, le soir ou le samedi.

Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.

— COURS DEDUCTIBLE D'IMPÔT —

BERLITZ

5 PLACE QUEBEC 529-6161

© 1989 Centres de Langues Berlitz

loto-québec

Tirage du 89/10/14

649 Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

1 17 20 37 42 44

No complémentaire: **38**

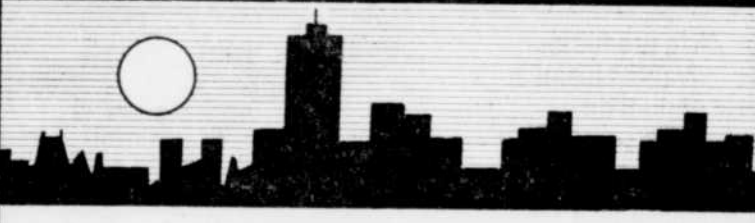
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Résultats

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 2221980,70\$
5/6 +	5 196565,90\$
5/6	312 2408,90\$
4/6	15808 91,40\$
3/6	306337 10,00\$

VENTES TOTALES: 19654934,00\$

PROCHAIN GROS LOT 89/10/18 (APPROXIMATIF): 8 000 000,00\$



LES COUVERTURES CONTINENTALE INC.

BARDEAUX • ASPHALTE • CÈDRE
RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL
ESTIMATIONS GRATUITES
Membre de la Régie des entreprises de la construction

BUREAU: **654-4916**

RÉSIDENT: **687-1140**

Centre Vision OPTOMÉTRISTES

Dr J.-Y. Dionne, O.D., M.A.
Dr Jacques Sévigny, O.D.

2040, boul. Rive-Sud
Saint-Romuald
839-0617

EXAMEN DE LA VUE • VERRES DE CONTACT • LUNETTES

SAINT-ROMUALD 839-0617	CHARNY 832-0104	PLACE SAINTE-FOY 653-4057
GALERIES CHAGNON 837-4563	GALERIES CHARLESBOURG 626-7519	PLACE LEBOURGNEUF 626-1941



Parce que vous voyez plus loin que le bout de votre nez.

Les dépôts à terme
Desjardins

180 à 269 jours dépot minimal 3000 \$ (non rachetable) 10 1/2 % Intérêts versés à l'échéance	1 an dépot minimal 1000 \$ (non rachetable) 11 % Intérêts versés annuellement	18 mois dépot minimal 1000 \$ (non rachetable) 11 1/8 % Intérêts versés à l'échéance
--	---	--

* Taux recommandés par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec à ses caisses populaires affiliées. Taux d'intérêt sujets à changement.

L'épargne c'est la liberté

Grâce au Centre des femmes, subventionné par Centraide

Les femmes sortent de leur isolement

Le Centre des femmes de la basse-ville de Québec est bien ancré dans son milieu. Lieu de rencontre, d'échange, de support et de réflexion, il a permis à des centaines de femmes de sortir de leur isolement et de se prendre en charge.

par DAMIEN GAGNON
LE SOLEIL

Il n'est pas rare, d'affirmer Mme Marlène Boutin, une des deux permanentes du centre, qu'après un an de fréquentation, des femmes parlent de retourner aux études, de se diriger sur le marché du travail ou encore de s'engager bénévolement.

La majorité des femmes de la basse-ville vivent de l'aide sociale et sont chef de famille monoparentale. Elles ont des problèmes d'argent, de logement alors que d'autres n'en peuvent plus avec les enfants à la maison. Le centre devient pour ces femmes une raison de vivre, souligne Mme Boutin.

Le Centre des femmes de la basse-ville, comme les 72 autres à travers la province, vit de subventions. Au cours des dernières années, ces centres ont réclamé plus d'argent du ministère de la Santé et des Services sociaux, compte tenu des besoins auxquels ils doivent répondre.

Leurs revendications ont fini par porter fruit. De \$15,000, la subvention du ministère au Centre des femmes de la basse-ville est passée à \$25,000 pour l'année 1989-90 et l'on s'attend à recevoir \$40,000 en 1990-91. Cette augmentation a permis l'engagement d'une deuxième permanente. Au lieu de quatre jours, le centre est maintenant ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.



Mme Eugénie Mukankusi (debout) anime un cours de connaissance de soi au Centre des femmes de la basse-ville.

Mais, d'affirmer Mme Boutin, il faudrait encore plus pour répondre aux besoins et on ne sait pas si l'an prochain le centre pourra engager deux permanentes.

Centraide

Pour l'année en cours, le centre dispose d'un budget de près de \$50,000. En plus de la subvention du ministère, il reçoit \$8,500 du secrétariat d'État, \$7,000 de Centraide, \$5,800 dans le cadre des organismes volontaires d'éducation populaire et \$2,700 de la Commission des écoles catholiques de Québec.

La principale activité du centre consiste en des séries de rencontres axées principalement sur la connaissance de soi. Les femmes se réunissent une fois par semaine pendant 10 semaines.

Outre la connaissance de soi, ces rencontres qui sont organisées trois fois durant une année portent sur la santé, la formation au travail en comité, l'information sur les différents dossiers qui concernent les femmes, le « tai-chi » (une combinaison d'exercices physiques, d'arts martiaux et de méditation) et le théâtre pour les femmes intéressées à développer leur capacité d'expression.

Dans une année, près de 500 femmes s'inscrivent à ces rencontres. Une autre activité appréciée des femmes est le café-rencontre chaque mercredi. On y discute de différents sujets : alcoolisme, connaître son corps, bien préparer sa retraite et autres.

Le Centre des femmes, situé au 258, rue Bédard, accueille une



Pierre
CHAMPAGNE

Un cabinet bien rémunéré

Le premier ministre Robert Bourassa, qui gagne \$108,215 par année, sans compter une allocation non imposable et un bon compte de dépenses, nous fait connaître, récemment, la composition de son nouveau cabinet. Une trentaine de ministres qui toucheront un salaire de \$92,379, auquel il faut ajouter une allocation non imposable de \$8,844 et une allocation de dépenses de \$800 par mois. Quant à nos honorables députés, ils ne gagnent que \$52,788 par année depuis le 1er janvier 1988. Mais il faut ajouter une allocation de logement de \$8,400 par année et quelques bénéfices marginaux.

À Ottawa, le salaire d'un député est de \$60,100 auquel il faut ajouter une allocation non taxable de \$20,000. En Ontario, ils gagnent \$37,576 ; au Nouveau-Brunswick \$30,640 ; en Nouvelle-Écosse \$27,315 ; en Colombie-Britannique \$26,698 et en Alberta, \$25,526.

Pourquoi un député du Québec gagne-t-il deux fois plus cher qu'un député de l'Alberta ? Sans doute parce qu'il est bilingue.

Récemment, le président du gouvernement militaire haïtien, le général Prosper Avril, annonçait qu'il avait décidé d'abandonner 50 % de ses émoluments (\$10,000 mensuels) au Trésor public pour une période de six mois. Et les ministres haïtiens ont accepté de céder 33 % de leurs appointements (\$3,500 par mois) pendant la même période... pour atténuer les effets de la crise économique actuelle dans le pays.

Et si on faisait la même chose au Québec ? En sacrifiant le tiers de leurs émoluments au Trésor public, ministres et députés du Québec seraient encore les mieux payés de toutes les provinces canadiennes. Et s'ils sacrifieraient la moitié de leur salaire, ils seraient toujours aussi bien payés que les députés de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

C'est indécent.

En coupant leur salaire de moitié, les ministres pourraient sans doute faire de même avec les sous-ministres, qui eux donneraient l'exemple aux directeurs, etc. Mais je ne crois pas qu'ils auront le courage de le faire.

La Grande-Allée (2)

Le président de la Commission de toponymie du Québec, Rémi Mayrand, adressait récemment au SOLEIL une lettre pour expliquer les raisons qui faisaient qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir pour « unifier » tous les noms de cette grande artère qui va de l'échangeur de Sainte-Foy au Château Frontenac (rue Saint-Louis, Grande-Allée Est, Grande-Allée Ouest, chemin Saint-Louis et boulevard Laurier).

Dans sa lettre il disait : « La juridiction sur les odonymes municipaux est partagée entre la Commission de toponymie et chacune des quelque 1,500 municipalités du Québec. Par ailleurs, en vertu de la Loi des cités et villes et du code municipal, chacune des municipalités du Québec a le pouvoir de choisir les noms des voies de communications sur son territoire. »

M. Mayrand termine sa lettre en écrivant : « Point n'est besoin d'insister davantage sur la valeur historique et culturelle de ces odonymes et ils doivent être conservés pour cette raison. »

Autrement dit, pour des raisons historiques, le boulevard qui va de l'échangeur du pont Pierre-Laporte au Château Frontenac aura toujours quatre ou cinq noms et la Commission de toponymie n'a pas l'intention d'y changer quelque chose.

La Grande-Allée (3)

La lettre de M. Mayrand est une réponse à ma chronique du 16 juin dernier dans laquelle je manifestais mon désir de voir une intervention de la Commission de toponymie qui ferait que cette grande artère n'aurait qu'un seul nom. Et je ne change pas d'idée.

Cela ne serait pourtant pas si compliqué de laisser le nom de rue Saint-Louis à la petite rue qui est à l'intérieur des murs et de changer tout le reste en Grande-Allée, jusqu'à l'échangeur. Quant au chemin Saint-Louis, il conserverait son nom jusqu'à son intersection avec la Grande-Allée, en face de CJRP.

L'histoire continuerait ainsi à être respectée et, selon moi, ce serait tellement plus logique. Mais je ne suis qu'un « critiqueux ». Je ne suis pas le président de la Commission de toponymie. Pourtant, si Andrée et Margaret, les deux mairesses intelligentes que je connais bien, celle de Sainte-Foy et celle de Sillery, s'entendaient, le problème serait réglé sans l'intervention de la Commission de toponymie.

Remise des prix Pratt & Whitney

Deux Québécoises se sont distinguées, récemment, lors de la remise des prix Pratt & Whitney de la Société des musées québécois.

Céline Saucier, conservatrice au Musée de la civilisation de Québec, a reçu le prix « Carrière exemplaire en muséologie » pour son travail de plus de 15 ans voué à la mise en valeur et à la conservation du patrimoine amérindien et inuit.

Ma consoeur, Marie Delagrave, a reçu la « Mention d'honneur en journalisme » pour son article sur le Musée de la civilisation paru l'automne dernier dans LE SOLEIL.

Jouer au bridge en Australie

Maurice Larochelle, chroniqueur de bridge au SOLEIL, est aussi fonctionnaire, analyste en informatique au ministère des Communications. Notre bridgeur arrive d'Australie où vient de prendre fin le championnat mondial de bridge. Il y représentait le Canada au sein d'une équipe masculine exclusivement composée de francophones. Il n'a pas gagné grand-chose, sinon une belle expérience mais l'important, n'est-ce pas, c'est de participer. Ce n'est quand même pas tout le monde qui joue assez bien au bridge pour aller défendre la réputation du Canada en Australie. Bravo Maurice.

Vous pouvez me joindre, par téléphone, en composant le 644-4015 ; par télécopie, en composant le 647-3451 ; ou par la poste, en adressant votre courrier à la tribune de la presse, 1050, rue Saint-Augustin, bureau 222, Québec, G1R-5A4.

Du 15 au 21 octobre, c'est la Semaine Desjardins.

Découvrez toute la famille
des services et produits financiers
du Mouvement des caisses Desjardins.



ASSURANCES
COURTAGE DE VALEURS
INVESTISSEMENT
GESTION DE PORTEFEUILLE
FINANCEMENT DES ENTREPRISES
SERVICES FIDUCIAIRES
ÉPARGNE ET CRÉDIT
ETC.

Un réseau coopératif...
4,5 millions de membres
et 19 000 dirigeants et
dirigeantes bénévoles.
Un réseau humain...
32 000 employés. Un
réseau polyvalent... une gamme complète
de services et de produits à votre mesure.

Un réseau financier...
des institutions et des
entreprises oeuvrant
dans tous les secteurs
de l'activité financière.
Le jeudi 19 octobre, c'est
la Journée internationale des coopératives
d'épargne et de crédit.



Des gens en mouvement

Desjardins

ÉDITORIAL

Un mandat réaliste

L'indignation de Mme Sheila Finestone jeudi dernier, à la Chambre des Communes, au sujet du nouveau projet de loi sur la radiodiffusion canadienne, avait quelque chose d'ironique.

La députée de Mont-Royal s'indignait devant le fait que la promotion de l'unité canadienne n'était plus explicitement indiquée parmi les mandats de Radio-Canada. Bien des Canadiens se rappellent que cette mission avait été dévolue à la Société d'Etat par l'actuelle loi votée en 1968, par les libéraux, à l'époque de la chasse aux séparatistes.

Depuis, bien de l'eau a coulé dans le Saint-Laurent et si l'issue du référendum de 1980 a pu tranquilliser certains Canadiens, le débat sur l'accord du lac Meech explique peut-être la nervosité de Mme Finestone.

Mais il faudra que les libéraux s'entendent enfin sur ce qui est important pour le pays. Si parmi eux, la majorité souhaite vraiment l'unité nationale, elle aura mieux à faire que de permettre à des opportunistes ignorants d'attiser le feu pour réchauffer les opposants au compromis du désormais fameux lac.

Le parti, enfin au même diapason, devra en expliquer l'importance à ses membres — incluant ceux qui aspirent à le diriger — et convaincre les Canadiens encore hésitants, du choix qu'ils n'ont plus pour, justement, sauvegarder la belle illusion canadienne.

Le seul mandat acceptable pour Radio-Canada est celui que lui confie le nouveau-vieux projet de loi mort au feuillet de l'automne passé et ressuscité la semaine dernière: «Offrir une programmation aussi large que possible qui renseigne, éclaire et divertit» en étant «principalement et typiquement canadienne».

Le ministre Marcel Masse explique d'ailleurs que la mission de la Société est d'abord «d'assurer l'illustration de nos valeurs et de notre culture. L'unité nationale est une valeur politique de la fédération canadienne, mais les valeurs sociologiques sont d'abord culturelles, dans mon esprit».

C'est sans doute pourquoi il demande non seulement à Radio-Canada, mais à tous les diffuseurs couverts par la loi, de «sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada» et de privilégier nos productions.

Ce n'est qu'en reflétant la réalité nationale — et non les rêves de certains — que la Société Radio-Canada justifiera les investissements qu'y font les Canadiens. Le texte du projet de loi de M. Masse définit avec précision ce que doit réussir sa programmation: «Réfléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays (...) tout en répondant aux besoins particuliers des régions».

Il demande aussi une «qualité équivalente, en français et en anglais», ce qui suppose des ressources financières équivalentes que le Parlement devra allouer. Et comme en exige une programmation offerte «de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue» pour «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationale.» On n'a que ce que l'on décide d'avoir.

Quand on a conscience de son identité et que l'on y tient, on n'a pas besoin qu'on nous la vende. Il faut plutôt qu'on nous en serve, prioritairement et aux meilleures heures, toutes les manifestations en donnant à tous un droit d'expression égal. Admettons enfin que ce n'est pas qu'un mandat pour une société d'Etat.

MARTINE R. CORRIVAUT

Situation confuse

La nomination de Pierre Paradis à l'Environnement crée de la confusion dans la population. Elle n'améliore pas l'image du gouvernement Bourassa. On voit difficilement M. Paradis parvenir à mettre de côté son penchant à la dérégulation alors que la protection de l'environnement exigerait au contraire une action ferme de l'Etat.

Les déchets toxiques, les déchets biomédicaux, la récupération et le recyclage, la contamination des eaux de surface et souterraines, l'urbanisation des lacs, la protection du littoral et de la zone littorale, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, requièrent de l'Etat une surveillance constante, la mise sur pied de mesures préventives et des interventions correctives immédiates et efficaces.

Le ministre hérite, de plus, d'un outil qui ne s'est guère montré très efficace depuis sa création en 1979. Les rouages n'ont cessé de s'encrasser au cours des ans. La démonstration en a été faite à plusieurs reprises. La plus récente remonte à peine à quelques jours. Le ministre ignore encore ce que sont devenues 248.000 tonnes métriques de déchets dangereux, soit 60 % des 410.000 tonnes produites au Québec au cours de 1987.

M. Robert Bourassa a dit qu'il ferait de l'Environnement, un ministère fort. Et M. Paradis, au moment de son assermentation, a parlé de reconstruction, d'ajouts de ressources tant humaines que financières.

Ces promesses ne voudront strictement rien dire à moins de redonner à ce ministère une âme. Et d'éliminer la dichotomie qui a toujours ou presque marqué le discours du ministre et celui des sous-ministres et leurs subalternes.

Plusieurs des 1.200 fonctionnaires qui s'y trouvent n'ont jamais su pourquoi ils étaient là et ce qu'ils doivent encore y faire. Ils gèrent l'environnement selon les mêmes règles que les ministères à vocation économique appliquent. L'unité de pensée n'y existe pas. Une direction défait ce que l'autre a fait. Le ministère s'emploie même à rayer de sa structure ou à étouffer les quelques éléments qui fonctionnent bien. Comme s'il s'en trouvait frustré.

On ne croit pas, dans ce milieu, à l'importance et l'efficacité éventuelles de la loi qui régit l'environnement au Québec. On évite même de l'utiliser, la jugeant inutile.

Donc un grand défi pour Pierre Paradis. Et une épreuve qu'il lui faudra éliminer. Ce ne sera guère facile, vraiment!

RAYMOND GAGNÉ

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Président et Editeur:

ROBERT NORMAND

Editeur adjoint et rédacteur en chef:

CLAUDE GRAVEL

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS

Vice-président et trésorier:

CHARLES-A. POULIN

Directeur de l'édition:

J.-JACQUES SAMSON



Votre Opinion

L'ambiguïté cesse

Dans votre livraison du samedi 22 avril 1989, un article consacré au dernier des super-paquebots, contenait une petite erreur que je voudrais corriger ici. Cette erreur concerne votre façon d'écrire le nom du navire en tête de l'article.

Lorsque le QE2 fut lancé et baptisé le 20 septembre 1967 par la Reine Elizabeth II, son nom gardé secret jusqu'à ce jour fut enfin dévoilé: Queen Elizabeth.

C'est la reine elle-même qui de son propre chef, ajouta le chiffre arabe 2 à ce nom, voulant souligner clairement que le navire n'était pas nommé en son honneur mais qu'il était tout simplement le deuxième à porter ce nom.

La raison de cette mise au point de la reine, qui stupéfia alors les dirigeants de la Cunard eux-mêmes est la suivante.

Les nationalistes écossais ne reconnaissant pas la légitimité de la reine Elizabeth I de la famille Tudor, la reine aurait sûrement offensé ces derniers en donnant son nom de Queen Elizabeth II (avec un chiffre romain) à ce navire construit en Ecosse.

Le premier Queen Elizabeth était quant à lui nommé en l'honneur d'Elizabeth, l'épouse du roi Georges VI.

Depuis 20 ans, cette ambiguïté porte à confusion aussi bien chez les journalistes et les historiens que chez les passagers du paquebot.

Espérant que notre très gracieuse souveraine sera fière de ma mise au point, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Dr Pierre Métié
St-Isidore

Espoir incertain

Il n'y a pas si longtemps, je marchais dans les rues de Québec avec un groupe de jeunes. Des jeunes venus manifester devant le Parlement contre la loi 178 du gouvernement Bourassa.

Je marchais à côté de ces jeunes arborant fièrement le fleurdelisé, et j'observais leur allure orgueilleuse et déterminée. Et je me disais: il est là (pas mal) l'avenir du Québec français, dans la tête de ces jeunes, dans le cœur de ces jeunes. Il est là, l'avenir de notre Québec.

Pas uniquement dans l'affichage unilingue français, bien sûr! Mais dans les noms majoritairement français de notre jeunesse! Promesse d'avenir! Québec en herbe! Bourgeois qui annoncent des printemps plus vigoureux que rivières en furie, et des automnes plus généreux que moissons rassemblées.

Pendant quelques heures, je me suis nourri de leurs chants, abreuvé de leurs cris de ralliement, et j'ai fait le plein d'optimisme. Mais bien vite je suis revenu à la réalité de notre bas taux de natalité. Combien seront

ils dans dix ans? Dans vingt ans?

Et avec le poète Gatien Lapointe, j'ai rêvé et dans mon rêve, comme lui «(J'ai vu) un enfant ôter de la main la neige / Et tracer sur le sol le nom de son pays / (et j'ai vu) tout un peuple se lever dans sa main».

Mais se lèvera-t-il, notre peuple, dans les berceaux de demain?

Raymond Fleury
Ste-Justine

Les implants et...

Par souci de communication avec mes patientes et par souci d'être à la hauteur des responsabilités que m'ont confiées mes collègues canadiens en me déléguant responsable d'un comité «Ad Hoc» de la Société canadienne des chirurgiens plasticiens sur l'étude des implants mammaires.

Le dr Robert Guidoin, qui n'est pas médecin, a déjà obtenu la collaboration et la confiance des chirurgiens plasticiens de Québec pour un projet de recherche sur les implants mammaires. Il a toutefois perdu leur confiance en s'associant à des présentations dont les remarques dépassaient les limites de sa compétence et dont les conclusions étaient erronées.

Le dr Pierre Blais a eu lui aussi la chance d'être écouté du milieu médical et les plasticiens de Québec l'ont déjà reçu comme conférencier à un de leurs diners.

J'ai personnellement communiqué avec lui à maintes reprises et j'avais écrit dans un rapport à la Société canadienne des chirurgiens plasticiens que le docteur Pierre Blais s'était montré très intéressé à collaborer à un projet d'étude sur les prothèses mammaires.

Or quand est venu le moment de concrétiser les belles paroles et d'établir un protocole de recherche clinique, le dr Blais s'est finalement désisté après avoir déclaré qu'il avait dit qu'on retrouvait des produits toxiques de dégradation du polyuréthane mais qu'en fait on n'en retrouvait pas.

Que le polyuréthane ait des usages commerciaux j'en conviens. Il en est de même des caoutchoucs, aciers, nylons, plastiques, colles... etc. qui servent tous à la fabrication de certains matériaux biocompatibles.

Pourquoi faire sauter avec le rembourrage des matelas? La recherche sur les biomatériaux est en progrès constant et le milieu médical y participe de près et en suit l'évolution dans la presse médicale. Celle-ci a ses mécanismes d'évaluation et de diffusion de l'information scientifique valable. Ses véhicules et leurs mécanismes ont une reconnaissance et une efficacité à l'échelle mondiale.

Aucun des biomatériaux utilisés aujourd'hui n'est parfait et nous devons constamment tra-

vailler à leur amélioration. Malgré leurs déficiences actuelles, ces produits rendent d'immenses services, que ce soit en chirurgie ophtalmologique, cardiaque, vasculaire, plastique, orthopédique etc.

Je ne tenterai pas de dire que la prothèse de polyuréthane a atteint le stade de la perfection. De nombreuses études cliniques ont cependant démontré des résultats cliniques supérieurs à ceux de la prothèse conventionnelle.

Le recul des prothèses mammaires couvertes de polyuréthane est quand même d'une vingtaine d'années et la biodegradation du polyuréthane est disparu de l'organisme après deux ans. Si le polyuréthane est disparu de l'organisme après deux ans, est-il fondé d'aller insérer dans l'esprit des gens une crainte de cancer secondaire à long terme?

Or, aucun, absolument aucun cas de cancer en relation avec le polyuréthane n'a été rapporté dans la littérature médicale. Y a-t-il de quoi lancer une alerte à la bombe? Est-ce là une façon digne et honorable de s'attirer l'attention?

Le milieu médical respecte et honore la recherche sérieuse et honnête. Il a cependant moins de respect pour les publications à scandale. Je ne crois pas que beaucoup de médecins se mettent à acheter «Echo Police» ou «Allo Vedettes» pour suivre l'évaluation scientifique des docteurs Guidoin et Blais.

Pierre Langlois, md
chirurgien plasticien

Sexisme, vraiment?

Un traitement journalistique différent (entendre par là, mise en page) qu'on soit un champion ou une championne... Force m'est de constater que tel est le cas...

Lorsqu'en page A-1 du SOLEIL du dimanche 13 août 1989 on annonce, parmi les reportages importants, que Marc-André Tardif remporte au tennis un premier titre national chez les juniors et qu'un article élaboré se retrouvera dans la section des sports.

Heureuse des succès de ce jeune sportif, je réfère rapidement au reportage qui le concerne: Bravo, tout y est! Gros titre - grande photo et j'apprends dans un même temps que Mélanie Bernard - petite photo - petits caractères - petit article - a conquis le même titre, au même tournoi mais...chez les femmes.

Je ne connais ni Mélanie, ni Marc-André, jeunes champions de 14 ou 15 ans, mais un doute s'installe en moi et peut-être chez la jeune championne et son entourage. Un titre canadien a-t-il plus d'importance quand il est gagné au masculin?

A mon avis, LE SOLEIL a manqué là une belle occasion de se distancier des couvertures médiatiques habituelles qui font que le tennis féminin est

considéré comme un sous-produit de son pendant masculin.

A quand l'innovation non sexiste?

Isabelle Côté
Ste-Foy

Il cafouille

Haakan Loob, talentueux hockeyeur chez les Flames de Calgary, a tourné le dos à la Ligue nationale, au mode de vie nord-américain, à l'anglais, langue des affaires et de tout ce qui bouge, à l'argent, etc. Et pourquoi?

Parce qu'il veut retourner en Suède pour élever ses enfants comme des Suédois. La Suède! Un petit pays plein de neige en deçà de 10 M d'habitants, une langue inutile que personne ne connaît et surtout, surtout, des impôts à ne plus finir...pour un plus petit salaire de surcroît. Les enfants savent-ils tout ce qui vient de leur échapper?

Heureusement, des histoires de même n'arrivent pas chez nous. Il suffit d'entendre discuter les Québécois qui ont eu la chance de sortir de leur «ghetto francophone» pour comprendre tout notre malheur, à nous qui restons derrière. Vraiment, des comportements comme celui de M. Loob ont de quoi nous sidérer littéralement...

Jean Roy
Sainte-Foy

Un constat d'échec

C'est vers un constat d'échec total que le mandat du régime libéral nous conduit dans le cadre du plein-emploi. Il faudra désormais parler de sous-emploi chronique dans l'est et laisser passer le courant de prospérité qui déferle dans tout l'Amérique du Nord.

Ceci dit, il s'avère toutefois difficile pour un gouvernement du Parti libéral de s'engager de façon rationnelle dans une perspective de plein-emploi. Le libéralisme nouvelle vague pratiqué par le PLQ délaie l'approche interventionniste de l'Etat et ignore ainsi le coût social d'un tel préjudice.

Tout véritable projet de développement régional devient illusoire car on désamorce à la source la mobilisation de l'ensemble de la population.

L'Etat québécois doit d'ailleurs en être l'élément catalyseur et soutenir activement les intervenants économiques des régions «sinistrées». La complaisance du gouvernement libéral n'a pas sa raison d'être dans des régions où le taux de chômage atteint les 20 %.

Enfin, pour devenir un vénérable «oukaze» québécois, le plein-emploi devra s'accompagner d'une souveraineté réelle. Traiter cette question différemment serait reléguer le plein-emploi à l'outre-tombe.

Benjamin Le Bel
Ste-Foy

L'Alberta élit son sénateur

EDMONTON (PC) — Les Albertains peuvent aujourd'hui se choisir un sénateur.

Est-ce un précédent historique ou une perte de temps? Au premier ministre Mulroney d'en décider...

Les électeurs de plus de 400 agglomérations auront à décider entre six candidats pour remplir le siège vacant de l'Alberta à la Chambre haute. La durée du mandat est de deux ans.

Trois candidats briguent les suffrages sous les couleurs d'un parti alors que les trois autres s'affichent indépendants.

Le conservateur Bert Brown, qui a fait de la réforme du Sénat une croisade personnelle, a du fil à retordre avec le libéral Bill Code, très connu en tant que dirigeant de l'enquête sur Principal Group, et Stan Waters du parti de la Réforme.

L'éditeur Gladys Taylor et deux anciens députés conservateurs, Ken Paproski et Tom Sindlinger, sont aussi dans la lutte.

Cependant, quels que soient les résultats, c'est le premier ministre du Canada qui en dernier ressort décidera qui sera le prochain sénateur de la province de l'Alberta.

En vertu de l'accord constitutionnel du lac Meech, le premier ministre Mulroney a accepté de désigner les sénateurs selon une liste de noms suggérés par les provinces.

Le premier ministre de l'Alberta a l'intention de soumettre le nom de la personne élue par ses concitoyens. Cependant, M. Mulroney a dit qu'il voulait cinq noms et qu'il choisirait entre eux.

Un des plus importants constitutionnalistes canadiens a expliqué que le premier ministre n'était lié ni légalement ni moralement par les résultats du scrutin.

« La province de l'Alberta peut tenir des élections pour quoi que ce soit mais elles n'ont aucune légalité à moins que le gouvernement ici (à Ottawa) désigne les sénateurs », a souligné Eugene Forsey, un sénateur retraité. Le premier ministre a prédit que les Albertains profiteraient de l'occasion de voter pour un sénateur et qu'une telle réaction serait pour Ottawa « un signal » de la nécessité de la réforme du sénat.

Mais la campagne de quatre semaines n'a pas suscité beaucoup d'intérêt. Le vote d'aujourd'hui qui se tient en même temps que les élections municipales dans toute la province, ne devrait pas attirer plus que l'habituel 30, 35 % d'électeurs qui vont voter lors des élections.

Par ailleurs, les néo-démocrates de l'Alberta qui prônent l'abolition du Sénat n'ont pas tenu compte de l'élection.

Mulroney se tourne vers l'Asie et le Pacifique

SINGAPOUR (AFP) — Le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a annoncé hier à Singapour que le Canada envisageait de consacrer un budget de \$33 millions au développement et à la promotion de ses relations avec la région Asie-Pacifique au cours des cinq prochaines années.

Cette somme financera notamment l'enseignement des langues et des cultures asiatiques destiné aux Canadiens, le développement de la coopération dans les domaines scientifique et technologique ainsi que des programmes d'échanges, a-t-il précisé.

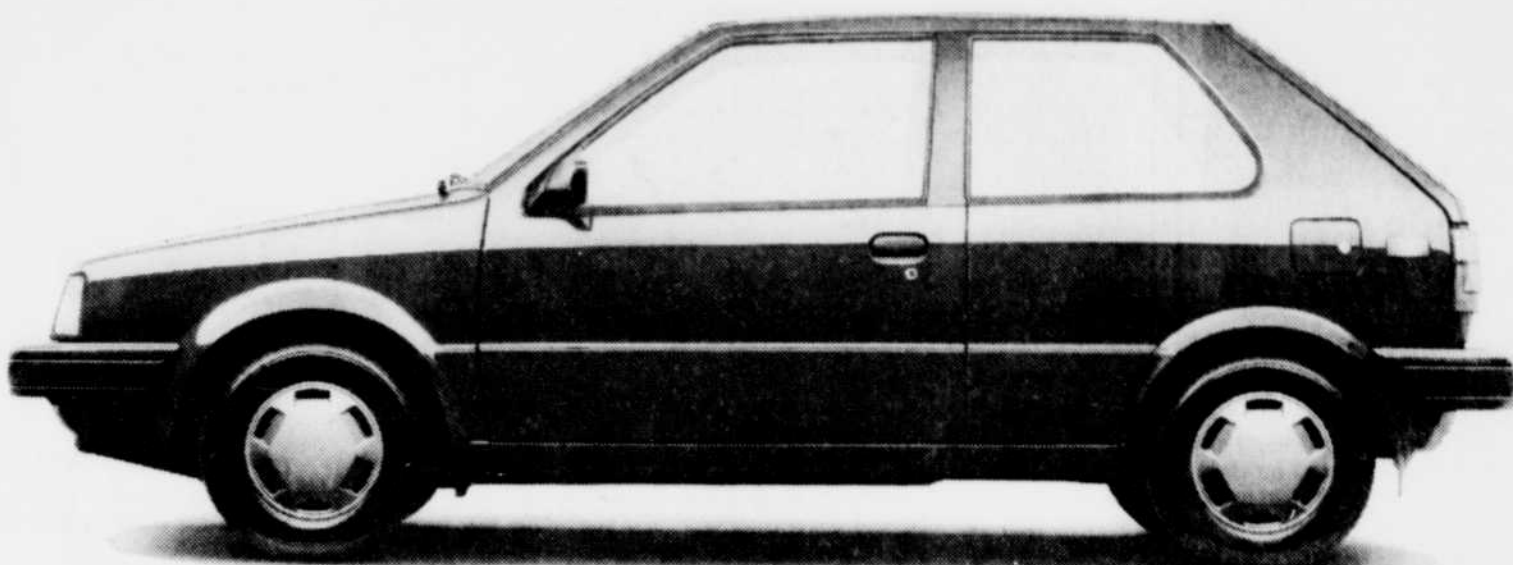
Le premier ministre est arrivé à

Singapour samedi pour une visite de quatre jours.

Ces \$33 millions font partie d'un programme plus vaste de \$48 millions, destiné à promouvoir la présence du Canada sur ses principaux marchés.

Demain, il se rendra à Kuala Lumpur où se tiendra, du 18 et 24 octobre, le sommet du Commonwealth.

Petite voiture... petit petit prix!



Micra: 7990 \$

Vous économiserez gros avec une toute petite voiture. La Micra 1990 de Nissan.

Elle est petite mais super agile! Un moteur performant, une conduite souple, des freins servo-assistés... elle se moque de la circulation.

Elle est petite mais spacieuse pour les passagers, l'épicerie, les outils, les articles de sport... et plus encore!

Petite mais fiable. Et elle jouit de la garantie Nissan SansSouci™ de 3 ans ou 60 000 km.

La Micra 1990: une petite merveille! Et à 7 990 \$, c'est un grand exploit! Seulement chez votre concessionnaire Nissan.



génial...et humain™

*P.D.S.F. pour le modèle de base, version DLX 3 portes, 5 vitesses. Transport, préparation, immatriculation et taxe en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre.

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

Qui a dit qu'un solde de quincaillerie devait être

effacé.



Téléviseur couleur de 14" avec télécommande sans fil. Synthétiseur de fréquences à 110 canaux contrôle auto. des couleurs, etc. Boîtier noir. No 1304453

299⁹⁹ ch.



SONY
Lecteur de cassette AM/FM

FM stéréo & arrêt automatique. Casque d'écoute inclus. No 1135252. Notre prix 69.99

ÉCONOMISEZ PLUS DE 25%
Solde **49⁹⁹** ch.

ÉCONOMISEZ PLUS DE 15%
Solde **4⁹⁹** ch.

ÉCONOMISEZ PLUS DE 10%
Solde **1⁷⁹** ch.

ÉCONOMISEZ PLUS DE 15%
Solde **4⁹⁹** ch.



ACHAT SPÉCIAL!
2⁹⁹ ch.

Vidécassettes assorties
Dessins animés, vieux programmes & films. Anglais. No 1305875

ÉCONOMISEZ 30%
Solde **99⁹⁹** ch.

Répondeur téléphonique
8 fonctions à distance sans télécommande. No 1071343. Notre prix 129.99

ÉCONOMISEZ PLUS DE 20%
Solde **69⁹⁹** ch.

Magnétocassette FM stéréo/AM
2 hauts-parleurs, arrêt auto. & micro intégré. No 1087495. Notre prix 89.99



Un solde aussi excitant qu'une quincaillerie peut l'être.*

PASCAL

CENTRE COMMERCIAL
PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel
Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL
PLACE LAURIER
2730, boul. Laurier
Tél.: 653-9307



Décès du juge Masson

Le juge Vincent Masson, de la cour supérieure, est décédé hier à Québec, à l'âge de 63 ans. Le juge Masson avait été nommé à la cour supérieure en 1969; il avait été reçu au Barreau canadien en 1951 et avait fait ses études au Petit Séminaire de Québec. En 1973, le juge Masson avait été un des trois juges, avec MM. Albert Dumontier et Robert Cliche, à rencontrer la population à l'occasion d'une assemblée publique à Baie-Saint-Paul. Il s'agissait d'une des premières occasions pour la population d'avoir un contact direct avec l'appareil judiciaire. Le service religieux sera célébré demain à 14 h en l'église Saint-Dominique.

Le conflit est réglé aux Croustilles Yum Yum

WARWICK (PC) — Après plus de huit long mois de grève parsemés de menaces de fermeture, le conflit à la compagnie Croustilles Yum Yum, de Warwick, est finalement réglé. La production reprendra seulement dans quelques semaines.

Les quelque 120 syndiqués de cette usine, affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), réunis en assemblée générale, ont accepté la dernière proposition

patronale et le projet de protocole de retour au travail.

L'hypothèse de règlement, soumise aux deux parties par le conciliateur du ministère du Travail, Renald-M. Brassard, au cours de

la journée de vendredi dernier, touchait les salaires, l'assurance-groupe, le fonds de pension, les droits acquis et les horaires de travail.

Le vice-président a souligné que les employés recevront une augmentation salariale de 9 % la première année, 5 % pour la deuxième année et 4,7 % pour la dernière année d'un contrat de trois ans.

Au domaine des assurances, les employés auront droit à une assurance-salaire.

Joint à son domicile, en fin de journée, hier, le vice-président exécutif de Croustilles Yum Yum, Gilles Mérette, a mentionné que les syndiqués ont accepté les dernières offres dans une proportion de 90 %. La signature de la nouvelle convention collective devrait avoir lieu cette semaine.

Il faudra néanmoins compter quelques semaines avant la reprise de la production, a précisé M. Mérette. Les machines ont cessé de produire depuis le début du conflit de travail.

M. Mérette considère que personne ne sort gagnant de ce long conflit. Il s'attend à ce que le travail à l'usine recommence dans un mois.

SERVICE NATIONAL AVEC CELLNET CANADA

Assistance-annuaire gratuite,
Service à la clientèle gratuit,
Leçons gratuites,
Week-ends gratuits et,
Garantie gratuite.

Seule Bell Cellulaire vous offre autant d'avantages gratuits. L'assistance-annuaire tant que vous voulez. Une ligne Service à la clientèle à votre disposition 24 heures par jour. Des leçons enregistrées gratuites quand vous composez *AIDE pour vous permettre de tirer le maximum de votre téléphone cellulaire. Et des appels locaux gratuits les week-ends et en soirée après 120 minutes de temps d'antenne hors-pointe au cours du mois. Lorsque l'on considère tous ces avantages, le choix est simple. D'autant plus qu'avec notre garantie, si vous n'obtenez pas satisfaction au cours des 30 premiers jours, nous vous rembourserons l'accès mensuel, les frais d'activation et de licence réseau et ceux du programme de services choisi. Passez dans un centre Cellulaire Plus près de chez vous ou appelez au 1 800 361-5551 pour plus d'informations.



La Clef de Sol
840, rue Bouvier
Charlesbourg (Québec)
TEL: (418) 627-0840

Mobile Télécom
20, rue Godbout
Québec (Québec)
TEL: (418) 623-1100

Radio D'Auto De Québec
2000, rue Sansfaçon
Beauport (Québec)
TEL: (418) 664-1100

Centre Automod
34, route Kennedy
Lévis (Québec)
TEL: (418) 835-0333



Bell Cellulaire

LA PLAGE QU'ON COURT!

GAGNEZ LA TOUTE NOUVELLE STANZA GXE 1990 DE NISSAN D'UNE VALEUR DE 22 500 \$

OU L'UN DES 5 VOYAGES DOUBLES

VOGUE AU SUPER CLUB DE 3 560\$

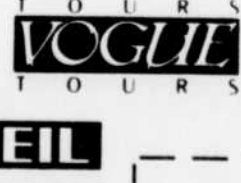
ou l'un des 25 prix de 98\$ en argent.



STANZA GXE 1990, BERLINE 4 PORTES



UNE COLLABORATION



EN TOUT 45 865\$ EN PRIX À GAGNER!

Pensez-y une voiture Nissan toute neuve, toute à vous!

Balade • Liberté • Nouveaux horizons!

Ou bien, une semaine les pieds dans le sable chaud de la Jamaïque, et dans un Super Club en plus!

Plage • Jeux • Détente
Soleil • Night life...

Tout y sera!

Le voyage s'effectuera du 26 novembre 89 au 3 décembre 89.

ÉCOUTEZ CHOI-FM, synthonisez le 98.1 FM pour tout savoir.

Notez le mot de passe sur ce coupon et envoyez-le d'ici le 18 octobre 89, minuit, à CHOI-98FM.

Tout litige quant à la conduite et/ou l'attribution d'un prix de ce concours peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec. Ne peuvent participer à ce concours tous les membres du personnel des entreprises qui y collaborent ainsi que les gens résidant à la même adresse qu'eux. Règlements disponibles à CHOI-FM et au Soleil.

LA PLAGE QU'ON COURT!

LA PLAGE QU'ON COURT!
CHOI-FM
C.P. 8080
St-Foy, Qc G1V 4S5
(un coupon par enveloppe)

Nom _____
Adresse _____
Code postal _____
Mot de passe _____
Tel: _____

NISSAN